

LES CLAYES-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

6 AVRIL 2021

LES CLAYES-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 6 AVRIL 2021

M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Avant de démarrer la séance, Madame FREMONT ayant souhaité, à la différence des autres élus communautaires, disposer d'une seconde tablette, cette dernière lui sera remise à la fin du conseil. Pour précision, cette tablette lui donnera uniquement accès aux éléments de la commune et non pas aux éléments de SQY.

Mme FREMONT.- Pour compléter, je ne demande pas une deuxième tablette. Je demande une tablette dans le cadre de mon rôle de conseillère municipale aux Clayes-sous-Bois. J'aurais tout à fait accepté de ne pas avoir de tablette, les élus de la majorité souhaitant, comme vous me l'avez dit, faire des économies. À l'instar de certaines villes, les élus majoritaires laissent au pot commun une partie de leurs indemnités. Or, ce n'est pas le cas. Ainsi, en effet, merci pour cette tablette pour la ville des Clayes-sous-Bois.

M. LE MAIRE.- Le conseil étant suffisamment long ce soir, je ne veux absolument pas polémiquer. Je vous réponds uniquement sur les tablettes à titre personnel. Les autres élus de la majorité ne disposent que d'une seule tablette, celle de SQY.

Mme FREMONT.- Je vous donne ma réponse également.

M. LE MAIRE.- Cette introduction étant faite, je propose de nommer le secrétaire de séance pour procéder à l'appel en la personne de Bertrand COQUARD.

Nous avons souhaité tenir ce conseil municipal en présentiel, malgré les circonstances. En effet, nous en avons la possibilité. Pour précision néanmoins, sur les quatre absents de la majorité municipale, deux sont absents pour cause de Covid et un pour cause de cas contact.

Monsieur Bertrand COQUARD, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Catherine HUN, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Martine PLASSART, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Élisabeth DOMINGUEZ, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne BOUCHEZ, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Benoît LEFORT, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Madame Yasmine DJELAILIA, Madame Marcile DAVID, Monsieur Nicolas HUE, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Dalila DRIFF, Madame Catherine GERONIMI, Madame Anne-Claire FREMONT, Monsieur Marc LEROUGE,

formant la majorité absolue des membres en exercice

Absentes ayant donné pouvoir : Madame Anne DALAIS a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN ; Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à Madame Françoise BEAULIEU ; Monsieur Tanguy FARRUGIA a donné pouvoir à Monsieur Philippe HURÉ ; Monsieur Youssef KOUTARI a donné pouvoir à Madame Catherine HUN ; Monsieur Gérard LEVY a donné pouvoir à Monsieur Nicolas HUE ; Madame Dominique DUPUIS-GOYET a donné pouvoir à Monsieur Mathieu SEVAL.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

M. LE MAIRE.- Nous vous présentons toutes nos excuses pour les difficultés d'enregistrement rencontrées à cette époque, certains points de lecture ayant pu poser problème.

Y a-t-il des questions ?

M. HUE.- Nous nous abstiendrons sur l'approbation de ce compte-rendu, car, comme vous l'avez indiqué, il est pratiquement illisible, car il est surtout inaudible. Bon nombre d'intervenants ne sont pas mentionnés. À l'évidence, il n'est pas possible de voter un tel compte-rendu.

M. LE MAIRE.- Madame FREMONT.

Mme FREMONT.- Nous voterons contre pour les mêmes raisons.

M. LE MAIRE.- C'est la raison pour laquelle, nous espérons ne pas avoir de problème ce soir. En cas de nouvelles difficultés, malgré les attaches prises avec notre fournisseur, un certain nombre de micros sont répartis sur l'ensemble de la salle.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 3 voix (*Mesdames Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT et M. Marc LEROUGE*)

Qui s'abstient ? 6 voix (*Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF*).

Qui est pour ? 24 voix

Merci.

DÉLÉGATION DES COMPÉTENCES

M. LE MAIRE.- Afin d'être efficaces, nous vous proposons de poser vos questions. Nous les prendrons en notes. Nous y répondrons à la fin du conseil à condition d'avoir toutes les réponses. Compte tenu de l'ordre du jour, c'est une façon efficace de procéder.

Y a-t-il des questions ?

M. HUE.- Monsieur GUIGUEN, avant de prendre la parole sur les décisions, je souhaite revenir quelques instants sur votre décision de ne pas commémorer le cessez-le-feu du 19 mars 1962 mettant fin à la guerre d'Algérie, aux combats en Tunisie et au Maroc, tel qu'institué par la loi du 6 mai 2012. Cette décision a été prise unilatéralement par vous-même et votre majorité sans l'accord des fédérations d'anciens combattants de la commune et encore moins en consultant vos oppositions. Si vous l'aviez fait, nous aurions rappelé que la date du 5 décembre, que vous avez choisi de retenir, ne se rattache à aucun événement historique ayant trait à cette guerre. Cette date a été retenue par le Président CHIRAC en 2003 afin d'occulter une partie de certaines mouvances appelant à ne plus commémorer cette fin de guerre, le 19 mars, pour des raisons purement idéologiques. Pour rappel, cette décision a été prise quelques mois après la présence, au second tour des élections présidentielles de 2002, et pour la première fois donc du représentant du Front National de l'époque. Si vous nous aviez consultés, nous vous aurions également rappelé qu'en effet, le cessez-le-feu n'a pas mis fin à toutes les exactions commises après cette date. Mais sommes-nous revenus sur la date de commémoration du 8 mai 1945, alors que des combats tout aussi sanglants, voire plus, ont eu lieu ? Je pense évidemment au bombardement d'Hiroshima ou de Nagasaki, par exemple, après que l'armistice a été signé. De même avons-nous arrêté de commémorer le 11 novembre 1918 au prétexte que la conscription a été levée un an après, en 1919 ? La

décision de ne pas commémorer officiellement les accords d'Évian signés par le Général de Gaulle ayant mené au cessez-le-feu, puis à l'indépendance de l'Algérie, ratifiés par les Français par référendum à plus de 91 % est une décision purement politique et idéologique.

Nous n'oublions pas, pour notre part, aucune des victimes de cette trop longue guerre, tant du côté français que du côté algérien, marocain ou tunisien. Nous serons, pour notre part, présents, chaque année, auprès des anciens combattants pour célébrer leur mémoire. Merci.

M. LE MAIRE.- Suite à votre réaction, Monsieur HUE, je vais m'exprimer très brièvement sur ma position quant à cette cérémonie. En premier lieu, cette position ne vise absolument pas, au contraire, un manque de reconnaissance envers tous ceux qui ont combattu ou sont tombés pendant cette période. Je souhaite que cette reconnaissance et ce devoir de mémoire s'expriment le 5 décembre, date qui, comme vous l'avez rappelé, a été instaurée par le Président Jacques CHIRAC comme journée nationale d'hommage aux soldats morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, justement dans un souci d'apaisement. Pour moi, cette date permet de rendre hommage à tous les combattants, y compris tous ceux, beaucoup plus nombreux, qui sont tombés après cette date du 19 mars. Cette date du 5 décembre est d'ailleurs honorée par un très grand nombre de fédérations d'anciens combattants. Pour moi, il n'y a absolument pas lieu de polémiquer. Cette date est différente. Vous souhaitez le respect. Je souhaite le respect.

Y a-t-il d'autres questions sur les délégations de compétences ?

Monsieur XXX (0.10.24).- Sur la décision 21-029, ma question est de savoir si l'UNAFAM ou des associations autres que l'IME, seront associées au projet.

M. LE MAIRE.- Nous prenons toutes les questions et nous y répondrons en fin de conseil.

Monsieur XXX (0.10.56).- Sur la décision 21-037 où il est question d'un faisceau hertzien, la question tourne autour de la nature de ce faisceau et de sa localisation.

M. LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Madame GERONIMI.

MM GERONIMI.- Bonsoir. Nous avons une question sur la décision 21-022 concernant les tarifs des services publics locaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2021. Pourriez-vous nous donner le pourcentage d'augmentation ou de baisse éventuellement par rapport à l'année précédente ? En effet, le tableau de l'année précédente n'est pas joint.

Sur la décision 21-040 concernant la cession de portes avec des bâtis à la société LUSTINER, nous souhaiterions avoir des précisions. En effet, cette décision est assez surprenante.

Sur la décision 21-053 concernant la réfection totale du bac à graisse du satellite de restauration de l'école Victor Hugo pour la cantine. Le coût de cette réfection s'élève tout de même à 30 058 €. A priori, il s'agit d'un forfait. Nous souhaitons avec des précisions par rapport à cette dépense. Cette école a été inaugurée en 2013. De mémoire, la cantine avait été refaite à cette époque. Cette réfection ne concerne pas l'entretien, mais une remise en état. Merci.

M. LE MAIRE.- Nous vous répondrons à la fin du conseil.

M. HUE.- Une dernière question. Sur la décision 21-036 relative au marché de mobilier urbain, a priori, ce marché est prorogé pour quelques mois encore. Afin de s'inscrire dans un mouvement un peu vertueux, et j'en veux pour preuve, par exemple, les 110 000 personnes ayant marché, il y a quelques jours, en faveur de la loi Climat, il serait, je pense, judicieux de « proscrire » du mobilier urbain tous les matériels à écran numérique, dans le prochain appel d'offres. En effet, ils sont très énergivores. Pour rappel, la consommation électrique d'un tel équipement pour un seul de ces panneaux équivaut à la consommation de trois familles, hors chauffage, sur une année. C'est donc assez conséquent. Je pense qu'il serait intéressant de pouvoir proscrire ce type de matériel lors du prochain appel d'offres. Merci.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, avant de passer à la partie budgétaire présentée par Catherine HUN, je veux revenir sur une des informations, que nous avons eues il y a quelques mois, deux ou trois conseils en arrière, à propos des mesures d'ondes sur la ville, notamment d'une émission de télévision. Je vous avais dit avoir saisi l'ARS et revenir

vers vous dès que j'aurais le résultat des différentes études. Nous avons eu ces informations très récemment. Elles seront mises en ligne sur le site de la ville afin qu'une majorité de nos concitoyens en aient possession. Néanmoins, ce soir, je vais vous donner une synthèse de ces informations et du courrier de l'ARS. Suite à notre demande et en accord avec l'ARS, 18 mesures ont été réalisées sur la ville. Nous avons demandé à disposer d'une répartition sur l'ensemble de la commune. Ces mesures ont été réalisées entre le 18 février et le 15 mars. Pour rappel, les normes par rapport à ces mesures sont de 28 volts par mètre. Parmi ces 18 mesures, dix ont donné des résultats inférieurs à 0,5 volt par mètre. Trois mesures ont donné un résultat entre 0,5 et 1 volt par mètre. Quatre mesures entre 1 et 2 volts par mètre. Une seule mesure a donné un résultat d'un peu plus de 2 volts, 2,46 volts par mètre exactement. Ainsi, en moyenne, sur la commune les 18 mesures donnent un résultat de 0,73 volt par mètre, c'est-à-dire fort heureusement et comme nous le supposions, très en dessous des normes acceptables dans le cadre de ces ondes.

Voici la synthèse du courrier de l'ARS :

« Monsieur le Maire, je me permets de revenir vers vous pour vous faire part d'un point d'étape –il s'agit d'un point d'étape, car, comme vous le verrez, nous sommes toujours en attente d'autres informations- concernant le dossier des ondes sur la commune des Clayes-sous-Bois. Comme convenu ensemble, des mesures de champ électromagnétique ont été réalisées en différents lieux de vie de la population générale sur la commune des Clayes-sous-Bois, dans des secteurs proches des antennes relais qui faisaient l'objet d'inquiétudes. Les résultats –que je vous ai synthétisé dans le tableau qui figurera sur le site de la ville en pièce jointe- sont tous conformes et inférieurs aux valeurs limites d'exposition réglementaire. Ces résultats sont d'ores et déjà disponibles et répertoriés sur une base de données publique qui s'appelle Carto radio, que nous mettrons à dispositions des Clétiens de manière à ce que de façon régulière ils puissent aller s'informer. »

C'était le premier point concernant les informations environnementales.

Deuxième point : investigations relatives au sanitaire en population générale. À ce moment-là, il était fait état du retour sur le documentaire « Complément d'enquête ».

« S'agissant des déclarations du médecin du travail, lors de l'émission « Complément d'enquête » faisant état d'un nombre anormalement élevé de cancers du cerveau en population générale sur les communes des Clayes-sous-Bois, Villepreux et Plaisirs, l'ARS a pris attache de ce médecin ainsi que des médecins généralistes exerçant dans ce secteur. À ce stade, les données collectées ne sont pas suffisamment exhaustives pour conclure sur ce signalement. Aussi, l'ARS va continuer auprès de ces professionnels. »

Troisième point : investigations sanitaires en population professionnelle, donc tout ce qui a trait à la société ATOS.

« Le groupe d'alerte en santé du travail –c'est-à-dire ce que nous appelons le GAST- mis en place par la cellule régionale de la santé publique France et Île-de-France, qui est chargé d'investiguer les cas que nous avons notés, s'est réuni le 23 mars. Le GAST, dont nous attendons à ce jour les différentes conclusions, celles-ci ne nous sont pas encore parvenues. »

Je tenais à faire un point exhaustif et complet sur un sujet qui nous préoccupe tous. En l'état, les résultats de ces différentes mesures font disparaître notre inquiétude.

M. HUE.- Bien entendu, sans remettre en cause les résultats que vous venez de nous indiquer...

M. LE MAIRE.- Il ne s'agit pas de mes résultats.

M. HUE.- Laissez-moi finir. Je dis que je ne remets pas en cause...

M. LE MAIRE.- Vous dites « sans remettre en cause ».

M. HUE.- Non, je ne les remets pas en cause, nous voudrions juste connaître les points sur lesquels ces mesures ont été prises afin de bien vérifier qu'en effet elles ont été prises à des points pouvant être relativement sensibles dans la ville, notamment en raison de la présence d'antennes très proches.

M. LE MAIRE.- C'est justement la raison pour laquelle ces points ont été choisis. Avec l'ARS, nous avons les choisis de manière à ce qu'ils soient répartis. Il y a eu des points sur l'école primaire Jean Jaurès, l'école primaire Victor Hugo, le collège de la Fosse-aux-Dames, le collège Anatole France, le gymnase Dorine Bourneton, le gymnase Jean Guimier, des résidences pavillonnaires, le stade municipal Beltramini, le parvis de la gare, l'hôtel de ville et le chemin de la Bretéchelle. Nous avons essayé de cartographier la ville.

M. HUE.- Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous en prie.

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

M. LE MAIRE.- Avant de rentrer dans le détail de cette présentation budgétaire, voici un certain nombre de messages et d'éléments clés relatifs à la présentation de ce budget.

Premier point, à l'instar du budget 2020, nous avons réalisé ce budget dans des conditions pandémiques. Le budget 2020 avait été réalisé au mois de juillet. Malheureusement, la conséquence en est plus de dépenses et moins de recettes. Le détail vous sera donné lors de la présentation exhaustive du budget.

Ce budget se caractérise une nouvelle fois par une maîtrise des dépenses de fonctionnement. En effet, comme je l'ai toujours dit, nous ne devons pas adapter nos recettes aux dépenses, mais l'inverse, c'est-à-dire adapter nos dépenses aux recettes. Comme il vous sera précisé tout à l'heure, les recettes augmentent très peu. Il est donc impératif d'adapter nos dépenses. C'est la raison pour laquelle les dépenses réelles de fonctionnement n'augmentent que de 0,6 %. Malgré ce contexte pandémique, nous avons maintenu notre niveau d'épargne entre celui prévu lors du budget 2020 et celui qui vous sera présenté tout à l'heure sur l'exercice 2021.

Même en ce début de mandat, et malgré les difficultés, il est important pour nous de poursuivre une politique d'investissement importante au niveau de la commune sur les cinq prochaines années. Un programme d'investissement vous sera détaillé tout à l'heure, à hauteur de 5,3 M€. Il comporte des investissements récurrents annuels, mais aussi des provisionnements pour de grands projets à réaliser sur les cinq années à venir.

Malgré une très légère augmentation de l'endettement, que nous souhaitons pour cet exercice, de l'ordre de 0,5 M€, nous poursuivons notre baisse des frais financiers. En effet, il y a maintenant trois ans, nous avons renégocié nos emprunts. Tous les prêts à taux fixes, très avantageux, contractualisés ces dernières années viennent en remplacement de taux plus onéreux les années précédentes.

Une décision importante a été renouvelée sur l'exercice du budget 2021. Nous gelons à nouveau les taux communaux pour l'exercice à venir. Ce point vous sera présenté lors du vote des taux, après la présentation du budget lui-même.

Je passe la parole à Catherine HUN pour le détail de ce budget. Pour précision, par rapport aux documents que vous avez eus, sont présentés sur table des éléments complémentaires, car une modification est intervenue sur la situation des emprunts. Une note additionnelle a été mise sur table. Je vous propose d'en délibérer dans la poursuite de l'ordre du jour. Merci.

Mme HUN.- Bonsoir à tous. Le budget primitif 2021 est en faible évolution par rapport au budget primitif 2020. La section de fonctionnement est en augmentation de 300 k€. Par contre, la section d'investissement est en augmentation de 1,5 M€, soit une augmentation globale de 1,8 M€. Le budget de 30,7 M€ se répartit pour trois quarts en fonctionnement et un quart en investissement.

Section de fonctionnement

La répartition des recettes prévues au budget 2021 est identique chaque année. Toutefois, il est important d'en rappeler les éléments. Nos recettes sont constituées à 50 % des taxes foncières et d'habitation, que nous allons pouvoir appeler uniquement taxe foncière

prochainement ; à 26 % de l'attribution de compensation ; à 10 % du produit des services ; à 8 % des dotations et participations, dont la DGF ; 3 % proviennent des droits de mutation ; et 3 % de toutes les autres catégories de recettes qui ont été regroupées.

Évolution des recettes de fonctionnement.

La partie taxe foncière et taxe d'habitation enregistre une toute petite baisse de l'ordre de 50 k€ par rapport à la prévision et au budget réalisé, compte tenu de l'évolution des bases et des faibles taux. L'attribution de compensation augmente à hauteur de 120 k€. Les produits des services augmentent également. Nous y reviendrons par la suite, notamment sur la partie restauration. Les dotations et participations diminuent. Les droits de mutation augmentent. Les autres recettes augmentent très faiblement.

De façon plus détaillée, la taxe foncière a subi le gel des taux communaux avec une évolution des bases de 0,2 % seulement, plus faible que celle de l'année précédente. Il n'y a pas d'évolution sur la taxe d'habitation. Nous sommes dans la phase 2 de la réforme. Nous reviendrons sur le détail des taux tout à l'heure. Nous bénéficions d'un coefficient correcteur permettant de maintenir la recette de l'exercice précédent.

Concernant les attributions de compensation, nous avons terminé la première phase du pacte financier et fiscal. Ainsi, à partir de 2021 notre attribution de compensation est complète. Les recettes augmentent de l'ordre de 120 k€.

Concernant les produits des services, contrairement à l'année dernière, nous avons prévu une ouverture sur toute l'année. En conséquence, l'activité des centres de loisirs enregistre 120 k€ de recettes supplémentaires et 200 k€ sur la partie cuisine centrale.

Les dotations et participations enregistrent une diminution de notre DGF estimée à 110 k€ et une diminution des subventions de la CAF de 200 k€. En effet, les subventions perçues en 2021 sont basées sur l'activité de l'exercice précédent. Nous serons donc impactés cette année par la baisse d'activité de l'an dernier.

Concernant les droits de mutation, notre prévision reste prudente. Elle est basée sur la réalisation des exercices précédents, à hauteur de 860 k€ en 2019 et de 820 k€ en 2020. Nous avons prévu 500 k€ pour 2021, soit une prévision de +200 k€, soit 700 k€.

Dépenses de fonctionnement.

La plus grosse partie porte sur les dépenses de personnel, soit 62 % des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général représentent 22 % ; les autres charges de gestion courante : 6 % ; le financement des investissements, c'est-à-dire le résultat de fonctionnement et les dotations aux amortissements : 6 % ; 2 % pour les atténuations de produits ; et 2 % pour les autres dépenses, frais financiers, etc.

Les charges de personnels connaissent une diminution de l'ordre de 210 k€ ; les charges à caractère général, une augmentation de 200 k€ ; le financement des investissements est en augmentation de 170 k€ ; les autres charges : 190 k€ ; et de très faibles variations sur les atténuations de produits et les autres dépenses.

Les principaux éléments des charges de personnel sont le glissement vieillesse technicité, le protocole PPCR, c'est-à-dire la refonte des grilles de rémunération des fonctionnaires, générant de manière automatique des modifications de rémunération. Le budget réalisé 2020 nous a permis de faire un ajustement par rapport au budget primitif 2020 de -200 k€.

L'augmentation des charges à caractère général provient essentiellement de la cuisine centrale, l'activité étant prévue sur toute l'année, les dépenses sont également prévues sur toute l'année, de l'augmentation des fluides et de l'augmentation des dépenses dans le cadre des mesures sanitaires. Ainsi, l'augmentation globale est de l'ordre de 200 k€.

En résultat de fonctionnement, le financement des investissements est stable. Il enregistre une différence de 5 k€ par rapport à l'année dernière. Compte tenu des investissements réalisés au fil des années, les dotations aux amortissements augmentent de 170 k€, venant de ce fait augmenter le financement des investissements. Les autres charges de gestion courante, présentées durant le ROB, enregistrent en 2021 une augmentation de la subvention au CCAS,

compte tenu notamment des augmentations en dépenses de personnel, mais aussi des besoins auxquels nous devons répondre. Les licences informatiques, précédemment en dépenses d'investissements, doivent désormais être constatées en dépenses de fonctionnement.

L'évolution de la section de fonctionnement présente une augmentation de 300 k€ en recettes et 300 k€ en dépenses. En synthèse les attributions de compensations, les ressources propres et les droits de mutation sont en augmentation. En parallèle, les dotations et subventions diminuent. La diminution des frais de personnel est combinée à une augmentation des dépenses, notamment en cuisine centrale, amortissements, CCAS et licences. Ainsi, la section de fonctionnement s'élève à 23,5 M€ contre 23,2 M€ l'année dernière.

Section d'investissement.

Les recettes s'élevant à 7,3 M€ sont réparties comme suit : la capacité d'autofinancement, de 21 %, provient de la section de fonctionnement ; les produits de cession, de 30 %, sont essentiellement constitués des reports de l'année dernière ; le FCTVA s'élève à hauteur de presque 11 % ; 2,8 % de taxe d'aménagement ; 1,6 % de subventions ; 33,8 % d'emprunts.

Concernant les dépenses, hors remboursements d'emprunts à hauteur de 1,92 M€, les investissements s'élèvent à hauteur de 5,3 M€. Les dépenses d'investissement se répartissent en trois grands domaines : les plans pluriannuels d'investissement (écoles, bâtiments, sports, voirie et réseaux) pour 1,12 M€ ; tous les secteurs d'activité de la ville ayant des budgets d'investissement récurrents ; enfin les grands projets pour lesquels la dotation 2021 s'élève à 2,86 M€. Plus 1 M€ pour l'école Jean Jaurès pour laquelle des provisions ont déjà été faites ; 200 k€ pour la place Mandela ; 500 k€ pour l'école Henri PROU, c'est une première dotation ; 500 k€ pour des projets d'acquisition foncière ; 500 k€ pour la maison médicale ; 160 k€ pour la place qui sera créée à côté de l'immeuble à l'ancien marché.

En synthèse, sur les grands projets, une enveloppe complémentaire de 2,86 M€ nous amène à des provisions totales avec le budget primitif 2021 de 6,16 M€. L'école Jean Jaurès bénéficie actuellement d'une enveloppe de 2 M€ et l'école Henri PROU de 500 k€ ; les parkings et le centre Desnos : 700 k€ ; la création de la place à l'ancienne halle du marché : 160 k€ ; la maison médicale : 1 M€ ; la place Mandela : 800 k€ ; 500 k€ pour l'aménagement du parvis de la gare ; 500 k€ pour des projets d'acquisitions foncières.

Endettement.

Au 1er janvier 2021, l'endettement total est de 15,06 M€. Il est réparti comme suit : 85 % en catégorie A ; 7 % en catégorie B et 8 % en catégorie E. Par rapport à la prévision du budget primitif 2021, au 1er janvier 2022, nous serons à 15,6 M€ d'endettement, 90% en catégorie A, 4 % en catégorie B et 5% en catégorie E.

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE.- Monsieur HUE.

M. HUE.- J'attends que l'ordre me soit donné, tout de même. Nous avons déjà donné beaucoup d'éléments lors du dernier débat d'orientations budgétaires. Je ne reviendrai donc pas sur l'ensemble des points que nous avons soulignés. Toutefois, comme Monsieur le Maire le rappelait, nous relevons le caractère exceptionnel de la situation. À l'évidence, elle demande que les budgets de chaque collectivité soient travaillés et présentés à l'aune de cette période. Aussi, c'est sous le prisme de la lecture de la situation exceptionnelle que nous vivons que je m'étonne du haut taux de recettes propres inscrites au budget primitif cette année, en évolution de 250 k€, soit 10 % de plus par rapport à 2020, avec des hausses sur les services à caractère culturels, notamment. Vu la situation de la Culture depuis le début de l'année, nous pouvons tout de même nous en étonner. C'est également dans d'autres domaines comme le domaine sportif, lui aussi impacté par les périodes de confinement et de restriction d'activité. Sur cette même ligne des ressources propres, je m'étonne de la diminution par trois des redevances d'occupation du domaine public. Est-ce à dire que la mise en place du stationnement payant n'est pas aussi efficace que vous l'escomptiez ? Sur cette même partie des recettes de fonctionnement, j'aurais été pour ma part plus prudent sur le

relèvement des droits de mutation à la hauteur proposée, car malheureusement, selon tous les économistes, les effets de la crise économique liée à la pandémie produiront leurs premiers effets réels en 2021, voire plus en 2022. Les droits de mutation seront donc très certainement impactés par ce très faible mouvement économique dans l'année à venir.

Toujours sur la partie fonctionnement, mais en dépenses, quelques questions et remarques.

Une partie des raisons a été donnée, mais comme je le suppose, certaines évolutions des charges à caractère général sont notamment dues à l'achat de matériel de protection liée à la pandémie actuelle. Parmi ce matériel, du matériel est-il prévu pour les enfants de nos écoles ? En effet, la vaccination ne touche pas encore les personnes les plus jeunes de la population, notamment les parents de jeunes élèves. Or, nous le savons, la circulation du virus est forte parmi les jeunes tranches d'âge et à l'école. Je m'étonne par ailleurs de l'augmentation de la ligne carburant à une telle hauteur, +15 % du budget, alors que normalement, nos circuits de déplacement restent très contraints. Concernant les charges de personnel, nous constatons aussi une baisse non négligeable des rémunérations des personnels titulaires et non titulaires. En effet, les deux représentent une baisse de 650 k€. Enfin, sur cette partie des dépenses, c'est-à-dire les charges auxquelles contribuent les Clétiens, je ne peux une nouvelle fois que déplorer le reversement auquel nous sommes soumis du fait de vos choix politiques. Je veux bien entendu parler de l'amende, toujours en vigueur, malgré vos affirmations de l'année dernière, pour non-respect de l'engagement de réalisation de logements sociaux, soit 39 k€ du reversement au fonds de solidarité de la région Île-de-France, soit 355 k€, et désormais, notre contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 75 k€. Ces reversements représentent un peu moins de 500 k€. Pour pouvoir y échapper ou à tout le moins les réduire fortement dans les années à venir, notre commune doit s'investir davantage en matière de solidarité, notamment sur la proposition d'un tissu d'habitat à l'ensemble des Clétiens, offrant notamment la possibilité de logements à caractère social, nous évitant ainsi cette amende tous les ans. De plus, par ce phénomène de péréquation, nous constatons que la part communale de la fiscalité sur les taxes directes est plus élevée que la moyenne des villes de notre strate. Toutefois, dans ce budget, je tiens à saluer l'évolution non négligeable de la dotation au CCAS. J'espère seulement que ne sera pas rendu l'équivalent au budget de la ville lors du prochain compte administratif de ce budget. Pour ce faire, il faut communiquer plus largement, directement, et en proximité auprès des Clétiens afin qu'ils aient connaissance de leurs potentiels droits sur les dispositifs proposés par le CCAS.

Enfin, vous provisionnez une somme de 50 k€ en dépenses imprévues, en diminution de moitié par rapport à 2020. Pensez-vous que cette provision soit suffisante en cette période incertaine, alors que dans le même temps, vous transférez 175 k€ de plus entre les sections par rapport à 2020 ?

Sur la partie investissement, nous avons quelques questions concernant la valorisation de 500 k€ pour l'achat de biens fonciers. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces achats ciblés ? Toujours en dépenses, nous constatons une nouvelle dépense de 263 k€ pour la halle du marché. Celle-ci n'était pas forcément provisionnée préalablement. Il est inscrit une somme de 500 k€ pour la maison de santé. Quel est l'objectif global en matière d'investissement sur ce projet ? Quelles sont les autres ressources issues de subventions ou de participations que vous escomptez percevoir sur ce projet ? Enfin, en recettes, vous inscrivez une somme de 2,167 M€ en produits de cession. À quoi correspond-elle ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vais répondre pour partie, Monsieur HUE. Puis, Madame HUN répondra pour d'autres parties. Avec vous, Monsieur HUE, au moment du budget, il n'y a jamais de surprise quant à vos questions. Malheureusement, vous revenez toujours sur la même dialectique. Je vais prendre quelques exemples. Selon vos dires habituels, nos redevances au titre du FSREEF ou du FPIC sont liées au manque de logements sociaux. C'est en partie vrai, marginalement vrai. Cependant, le reversement de plus de 500 k€ ne peut absolument pas être assimilé au manque de logements sociaux. Toujours selon vos dires, l'année dernière, j'ai affirmé que nous n'aurions plus de pénalités. Telle n'est pas mon affirmation. Comme je l'ai dit, nous ne sommes plus carencés dans le cadre du plan triennal. Par contre, nous n'avons pas

encore atteint les 25 % de logements sociaux. C'est la raison pour laquelle nous devons payer cette redevance.

Vous avez posé un certain nombre d'autres principes sur les droits de mutation. Nous avons, en effet, augmenté les droits de mutation, car nous nous sommes situés par rapport à la réalisation des années précédentes. Notre position est un petit peu moins prudente que les années précédentes. Pourquoi avons-nous, malgré tout, choisi cette position ? Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous devons adapter nos dépenses à nos recettes et non pas l'inverse. Or, comme nous ne voulons pas bouger la fiscalité, nous avons essayé d'optimiser toutes les recettes possibles. Ces droits de mutation en faisaient partie.

Vous vous êtes étonnés du niveau d'augmentation des recettes. Comme nous l'avions mentionné lors du débat d'orientations budgétaires, sur l'année à venir, nous avons une augmentation de nos attributions de compensation avec SQY.

Vous avez fait une relation avec la Culture ou le sport. Nous ne pouvons tous que déplorer l'arrêt de toutes ces activités. Je serai le premier à vouloir rouvrir les cinémas. Malheureusement, ce n'est pas encore possible. Nous avons pris une hypothèse selon laquelle cette année, nous aurons malgré tout une légère reprise au second semestre.

Vous avez évoqué les dotations complémentaires sur la halle du marché. Catherine vous répondra tout à l'heure. Il ne s'agit pas du tout de dotations liées à la halle du marché.

Vous avez posé une question sur la maison médicale. Nous ne serons pas les seuls à financer la maison pluridisciplinaire de santé. Nous sommes en discussion avec Saint-Quentin-en-Yvelines et le département pour cofinancer cette maison pluridisciplinaire de santé. Il ne vous aura pas échappé qu'un investissement de ce niveau, qui aboutira à plusieurs millions d'euros, ne se réalisera pas en un exercice.

Enfin, vous avez posé une question sur les achats fonciers. En effet, tous les ans, en section d'investissement, nous mettons une provision pour d'éventuelles acquisitions foncières au cas où une possibilité s'offrirait dans la commune. Si ce n'est pas le cas, nous retrouverons cette provision dans le résultat, lors du compte administratif.

Mme HUN.- Vous avez évoqué l'augmentation des ressources propres dans le domaine de la Culture. Elles sont, en effet, en augmentation de 7 k€. Je n'en ai pas le détail exact, mais je pourrais vous faire une réponse écrite à ce sujet. Par contre, je ne sais pas où vous avez trouvé l'augmentation du carburant. Dans quel tableau avez-vous eu cette information, Monsieur HUE ? Le compte 60622 était de 61 180 € et il est de 61 100 €. Il est donc stable. Par contre, la ligne du dessous, qui concerne l'alimentation, augmente, en effet, de 15 %. Il s'agit de l'acquisition des denrées alimentaires pour la restauration.

M. HUE.- Oui, bon.

Mme HUN.- Si vous retrouvez cette information, vous me le direz.

Concernant la répartition des dépenses de personnel entre titulaires et contractuels, vous avez évoqué un plus grand nombre de contractuels que de titulaires. Était-ce votre inquiétude ?

M. HUE.- Non. Comme je le précisais, sur la rémunération principale du personnel titulaire comme du personnel non titulaire, il y avait une baisse totale de 600 k€. Je prends les chiffres qui me sont présentés. Sur le budget prévisionnel, la rémunération du personnel titulaire passe de 5,964 M€ à 5,633 M€ et la rémunération du personnel non titulaire passe de 3,220 M€ à 2,903 M€, soit 650 k€ de moins, si je ne m'abuse.

M. LE MAIRE.- Votre interrogation porte-t-elle sur la baisse globale des frais de personnel ?

M. HUE.- Oui, bien sûr, tout à fait.

M. LE MAIRE.- N'était-ce pas vous qui, pendant plusieurs exercices, vous interrogiez...

M. HUE.- Vous n'allez pas me faire ce procès-là. Je vous pose une question.

M. LE MAIRE.- Non, je vais vous répondre.

M. HUE.- Je ne m'interroge sur rien. Je vous pose une question.

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre.

M. HUE.- Je me suis beaucoup interrogé, comme vous vous êtes interrogé alors que vous étiez dans l'opposition, il y a maintenant plus de 30 ans sur le fait de savoir pourquoi les frais de personnel représentaient 56 % du budget principal. Vous êtes désormais à 64 %. Vous les rabaissez à 62 % cette année. La question est de savoir pourquoi et sur quelles « variables », si je peux m'exprimer ainsi, vous vous appuyez pour faire baisser ce budget de 600 k€.

M. LE MAIRE.- Vous vous interrogez. C'était tout à fait normal. Je vous avais répondu, me semble-t-il. Le personnel de la crèche n'existait pas avant les années 2000. Nous avons conservé des prestations en interne. Pourquoi avons-nous à ce jour une diminution aussi importante de ces frais de personnel ? Il y a un mouvement dans les personnels avec des remplacements, des départs à la retraite, des réorganisations, lorsqu'elles sont possibles, au sein du personnel. Votre question me donne l'occasion de remercier l'ensemble du personnel communal pour toutes les actions à prendre à l'heure actuelle dans cette situation pandémique. Je pense notamment au CCAS et à tout ce qu'il a réalisé pour nos anciens. En effet, à ce jour, plus de 1 000 personnes ont pu être vaccinées au sein de la commune, dont une bonne partie a été véhiculée grâce au CCAS et au dévouement de toutes les équipes. Vous parliez d'éducation tout à l'heure, je pense aussi à la DAE. Avec les nouvelles normes qui sont arrivées la semaine dernière, une partie de ses équipes ont travaillé tout ce week-end de manière à ce que ces normes soient appliquées afin d'accueillir les enfants dans les écoles.

M. HUE.- Nous joignons à votre remerciement à l'adresse des personnels pour leur dévouement auprès des Clétiens et de la ville tout au long de l'année, notamment dans cette période bien compliquée pour tous.

Mme HUN.- Votre inquiétude n'a pas lieu d'être. En effet, il faut regarder le chapitre 012 dans sa globalité. Il passe de 14,684 M€ à 14,475 M€. Dans le détail, ce chapitre fait l'objet d'une répartition différente entre les comptes. Nous pourrions demander confirmation à notre DRH, la façon de calculer a permis d'affiner, compte par compte, la répartition des dépenses. Cependant, il y a bien une diminution de 200 k€. Je vous le confirme.

M. HUE.- J'aimerais, en effet, avoir une explication un peu plus détaillée de cette baisse afin de savoir si elle est technique ou si elle est liée à des disparitions de postes, des non-remplacements ou autres.

Mme HUN.- Il s'agit d'une variation entre les comptes.

Concernant la baisse des dépenses imprévues, c'est une évidence compte tenu du contexte et de notre budget très serré pour 2021. Toutefois, une enveloppe de 50 k€ est prévue. Nous aurions pu ne rien prévoir du tout.

Concernant les dotations aux amortissements, elles sont réglementaires. Si nous ne prévoyions pas, nous pourrions être accusés de faire des budgets non sincères. Nous sommes donc obligés d'inscrire les dotations aux amortissements pour le montant prévu.

M. HUE.- Ces dotations sont en évolution par rapport à l'année dernière.

Mme HUN.- En effet. Elles évoluent au fur et à mesure de la mise en fonction des biens. Alors, les amortissements débutent.

M. HUE.- Bien sûr.

M. LE MAIRE.- Elles sont aussi la démonstration de notre politique d'investissement active depuis un certain nombre d'années.

Mme HUN.- Concernant les 160 k€ de la place à l'ancienne halle du marché, il ne s'agit pas d'une enveloppe complémentaire pour la nouvelle halle du marché, mais bien d'une enveloppe pour la place qui sera située devant l'immeuble prenant la place de l'ancienne halle du marché. Ce montant est connoté « halle du marché », mais il s'agit de l'ancienne halle du marché, pas des travaux complémentaires sur la halle du marché.

M. HUE.- Qu'est-il prévu finalement sur cette place ?

Monsieur COQUARD.- Monsieur HUE, bonsoir. Il est prévu une place sur laquelle il sera éventuellement possible de se garer. Donc, des places de stationnement et tout ce qui avait été présenté et proposé à de multiples reprises à la population. Rien de nouveau.

M. HUE.- Combien de places de stationnement, s'il vous plaît ?

Monsieur COQUARD.- Je n'ai pas le chiffre en tête, mais pour rappel, nous ne perdons pas de places de parking. C'était notre engagement. Je ne sais pas si c'est le débat. Nous sommes sur le budget. Nous pourrions en discuter en commission, si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE.- Pour répondre très simplement, la somme des places de parking entre la nouvelle place et la création derrière la place du marché devrait être équivalente à une ou deux places près.

Mme HUN.- Avons-nous répondu à toutes vos questions, Monsieur HUE ? Je ne suis pas certaine de les avoir toutes listées. Vous manque-t-il des éléments ?

M. HUE.- Certaines questions portaient sur l'investissement, notamment sur les biens fonciers.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'une provision. Elle n'est pas fléchée.

M. HUE.- D'accord. Qu'en est-il de produit de cessions de 2,167 M€ ?

Mme HUN.- Il s'agit notamment de la réinscription de la vente de l'ancienne halle du marché.

M. LE MAIRE.- En effet, cette vente n'a pas pu être inscrite au mois de décembre. Elle est donc inscrite au premier trimestre.

M. HUE.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Madame FREMONT, puis Monsieur LEROUGE.

Mme FREMONT.- J'interviendrai tout à l'heure, lors de la présentation du tableau des effectifs. Ce sera plus approprié.

M. LE MAIRE.- D'accord. Marc LEROUGE.

M. LEROUGE.- Quelques observations et quelques questions. Dans la délibération, vous évoquez les conséquences financières pour la collectivité avec les mesures de soutien aux habitants et aux agents. Vous parlez également de fermeture des services sur des périodes plus ou moins longues. Par exemple, les Clayescibels a priori n'auront pas lieu. C'est tout à fait logique. Dans la catégorie des conséquences financières pour la collectivité, en quoi la fermeture des services a-t-elle représenté un coût pour la collectivité ?

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre de façon très simple. Dans certains services, le personnel est présent et fait partie des charges fixes. Les recettes n'arrivent pas, les services étant fermés. Ainsi, en conséquence, il y a un déséquilibre pour le budget.

M. LEROUGE.- D'accord. C'est la non-fréquentation.

M. LE MAIRE.- C'est une absence de fréquentation.

M. LEROUGE.- Une observation. Pour rappel, des mécanismes ont été mis en place afin d'éviter un certain nombre de pertes et protéger les recettes des collectivités territoriales. Notamment, les recettes fiscales et domaniales n'ont pas pu diminuer en deçà du niveau moyen des trois dernières années. Ce dispositif, mis en œuvre par l'État, est à souligner. Il concerne à la fois les municipalités et l'ensemble des collectivités territoriales. Il peut être bien de le préciser aussi. En effet, le soutien a été très fort à ce niveau-là. Les recettes réelles de fonctionnement des collectivités n'ont baissé que de 1,4 % l'année dernière contre une baisse de l'activité générale de 8 % en France. Aux Clayes-sous-Bois, la prévision des recettes réelles de fonctionnement, entre le BP 2020 et le prévisionnel 2021, est de 1,37 %, en augmentation. Ainsi, le budget est maîtrisé. Cependant, les mécanismes ont fonctionné pour la commune.

M. LE MAIRE.- Deux postes permettent essentiellement cette évolution. Ils ne sont pas liés à la position de l'État. Je partage et j'approuve la position de l'État. Comme je l'ai dit, ces deux postes sont l'augmentation des attributions de compensation et notre position sur les droits de

mutation. Pour le reste, malheureusement, la baisse de la DGF et des produits fiscaux ne va pas dans le bon sens.

M. LEROUGE.- Au-delà des mécanismes, il y a eu des avances de recettes fiscales, de dotations, des dérogations aux règles comptables et un abondement supplémentaire de la dotation à l'investissement local. Nous en reparlerons tout à l'heure.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, au vu des montants qui nous ont été transmis, la fiscalité indirecte représente 5,37 %, la fiscalité directe 75,69%, les produits d'exploitation 9,93 %, la participation d'autres collectivités 4,56 %. La DGF représente 2,69 % et l'allocation compensatrice pour la réforme de la taxe d'habitation notamment 0,89 %. Vous parlez de baisse de la DGF. En effet, nous avons perdu 178 282 €. Cette DGF a été notifiée et rendue publique vendredi dernier. Elle représente 0,76 % des recettes réelles de fonctionnement. Dans une moindre mesure, elle est due à une perte de population. C'est la première chose. 50 habitants. Ce n'est pas grand-chose. Elle est également due à un écrêtement. En réalité, l'écrêtement correspond au potentiel fiscal de la commune. Le calcul est assez technique. Cependant, il est public. Ne nous lançons pas dedans. Les services de Bercy savent le faire.

M. LE MAIRE.- Néanmoins, nous aimerions bien essayer de comprendre, d'un exercice à l'autre, au-delà de toute divergence politique, pourquoi la baisse est de 178 k€. En effet, cette baisse représente tout de même presque trois points d'imposition sur les bases de la commune, pas du département. De tels niveaux de baisse sont très importants pour nous.

M. LEROUGE.- Bien sûr. Toutefois, cette baisse existe depuis 2010.

M. LE MAIRE.- Nous nous sommes toujours entendus sur ce constat.

M. LEROUGE.- De toute façon, tels sont les chiffres. Le calcul est déterminé par l'article 2334-4 du Code général des collectivités territoriales. J'invite toutes les personnes désireuses d'attraper une migraine à lire cet article. C'est formidable. Cependant, il place tout de même notre potentiel fiscal à 1 862 € par habitant. Ainsi, notre commune est 19^e sur 280 en termes de potentiel fiscal aux Clayes-sous-Bois d'après les calculs du ministère des Finances. Notre potentiel fiscal est donc supérieur à des villes comme Chatou, Bougival, Saint-Nom-la-Bretèche, Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet, Maisons-Laffitte. Pourtant, nous avons l'impression que ces villes sont plus riches que la nôtre, en tout cas, la population. C'est la principale raison de l'écrêtement. Il correspond à peu près à 174 k€. Si nous cherchons des raisons, les voici.

Pour revenir sur la section d'investissement, vous évoquez 524 632 € de subventions d'investissement reçues en 2020. D'où vient ce montant ? De l'État ? De la région ? Du département ? De l'Europe ?

M. LE MAIRE.- C'est l'utilisation d'un fonds de concours à Saint-Quentin-en-Yvelines.

M. LEROUGE.- D'accord. C'est donc l'intercommunalité. Très bien. Au budget prévisionnel 2021, il est prévu 117 320 € de subventions, soit un montant divisé par plus de quatre.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Dans le pacte financier avec Saint-Quentin-en-Yvelines, il n'a pas été prévu de fonds de concours pour l'année 2021.

M. LEROUGE.- N'y a-t-il donc pas d'autres subventions attendues en 2021 ?

M. LE MAIRE.- Si ce n'est les 117 k€ que vous listez.

M. LEROUGE.- D'accord. Le fonds de concours avec Saint-Quentin-en-Yvelines devra être renégocié. Il redémarrera à partir de 2022. Nous l'espérons.

M. LEROUGE.- D'accord. Dans la situation actuelle, beaucoup d'argent public est dépensé. Un nombre assez important de dispositifs sont mis en place pour les communes. La dotation de solidarité à l'investissement local a été augmentée de 5,2 Md€, spécifiquement pour les projets. Nous en parlons, puisque la délibération a été mise sur table. Elle y participe. Il existe aussi un nombre assez hallucinant de fonds, dont profitent de nombreuses communes voisines : l'amélioration des réseaux électriques, le développement de tiers lieux, les quartiers culturels créatifs, le renouvellement urbain, l'alimentation dans les cantines scolaires,

l'opération sur les logements sociaux, les structures d'hébergement, les services civiques également, les soutiens des projets touchant les commerces de proximité, le fonds de déficit d'opérations d'aménagement commercial, le fonds de restructuration des locaux d'activité vacants, l'inclusion numérique, les jardins partagés, le plan d'investissement bibliothèques, la rénovation énergétique des bâtiments publics, les écoquartiers, l'appel à projets pour les pistes cyclables, etc. Cette liste n'est pas exhaustive. J'aurais pu en citer beaucoup d'autres. Pourquoi ne prévoyons-nous de recevoir que 117 320 €, alors que tous ces plans sont mis à disposition pour les communes ?

M. LE MAIRE.- Madame HUN vous apportera peut-être une réponse un peu plus technique. Sur le plan général, vous avez évoqué tout à l'heure les appels à projets. Ils seront abordés un petit peu plus loin. Les services techniques ont déposé pour 5 M€ de subventions. À l'époque, nous nous attendions à quelques milliards du plan de relance. En fait, ces 5 M€ vont se traduire chez nous par 110k€ à 115 k€ selon les informations que j'ai eues du Préfet. Pourquoi ? Parce qu'entre les effets d'annonce et les possibilités, malheureusement, il y a souvent beaucoup d'écart.

M. LEROUGE.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Qui plus est, ce plan de relance de la DSIL est un transfert de dispositifs existants. Ils sont désormais repris dans le cadre du plan de relance. Ceci dit, nous n'allons pas nous priver de ce niveau de subventions, mais nous sommes très loin des montants que nous pouvions espérer.

M. LEROUGE.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Pour ce qui est des autres projets que vous avez listés, nous sommes partout à la recherche de subventions. C'est une évidence. Cependant, une partie reste à financer par la commune. Ces subventions recherchées doivent donc rentrer dans le cadre de plans d'investissements correspondant à nos investissements. Nous mettrons 110 k€ ou 115 k€, grâce à la DSIL, pour la rénovation de l'école Jean Jaurès. Si d'autres plans arrivent nous permettant de compléter toute cette partie énergétique, nous y répondrons, bien entendu, mais à ce jour, ce n'est pas le cas.

M. LEROUGE.- Dans le budget que vous présentez, sur quelle ligne les subventions attendues figurent-elles ?

M. LE MAIRE.- Elles n'y figurent pas dans la mesure où elles ne sont pas sûres.

M. LEROUGE.- D'accord. Par contre, vous parlez d'effets d'annonce. De nombreuses communes des Yvelines ont bénéficié de plans divers et variés au 31 mars. Parmi nos voisins : Bois-d'Arcy, Saint-Cyr-l'École, Magny-les-Hameaux, Plaisir, Chatou, Les Mureaux, Châteaufort, Saint-Germain, Vélizy-Villacoublay, Sartrouville, etc. Ces documents sont publics. Il ne s'agit donc pas d'effets d'annonce. Les communes et les collectivités ont bénéficié de fonds divers sur différents dispositifs. Puis, éventuellement, des commerces, des entreprises, etc.

M. LE MAIRE.- Nous allons parler tout à l'heure des dispositifs pour les commerces. Ils sont uniquement liés au département. C'est uniquement une transition au niveau de la commune. Ils n'ont pas à apparaître dans le budget communal. Comme vous le savez, nous ne faisons apparaître les dispositifs dans le budget que s'ils sont notifiés. Dans la mesure où ils ne sont pas notifiés, ils n'y sont pas. Cependant, rassurez-vous, les services ont comme consigne d'aller chercher toutes les mesures nous permettant de financer tout ou partie de nos investissements fléchés.

M. LEROUGE.- D'accord. Ainsi, ils ne sont pas dans le budget prévisionnel.

M. LE MAIRE.- Ils ne sont pas dans le budget prévisionnel. Comme vous le savez, nous ne pouvons les inscrire que dans la mesure où ils sont certains.

M. LEROUGE.- J'entends bien.

M. LE MAIRE.- Nous le savons aujourd'hui, ils sont quasi certains, mais ils ne sont pas certains.

M. LEROUGE.- D'accord. En tout cas, pour revenir sur vos dires, les communes sont nombreuses à en avoir bénéficié. Les montants qu'elles ont perçus ne sont pas qu'un effet d'annonce et il ne s'agit pas seulement de dispositifs réutilisés.

M. LE MAIRE.- J'ai parlé d'effets d'annonce par rapport au plan de relance.

M. LEROUGE.- Oui.

M. LE MAIRE.- Lorsque j'ai entendu le plan de relance et au vu de notre capacité, dans un temps record, à déposer pour 5 M€ d'investissements justifiés sur les deux années à venir, je m'attendais à une ressource beaucoup plus importante que les 110 k€ ou les 120 k€. Compte tenu des dispositions de la préfecture des Yvelines, nous n'aurons que cette somme. C'est la raison pour laquelle j'évoquais un effet d'annonce par rapport aux X milliards que nous pouvons attendre.

M. LEROUGE.- Entre parenthèses, je ne sais pas comment Saint-Germain-en-Laye a fait, mais ils ont 18,5M€ sur différents dispositifs. La proximité de la sous-préfecture rend peut-être les choses un peu plus faciles pour eux.

M. LE MAIRE.- Je ne pense pas que les décisions sont prises de cette façon.

M. LEROUGE.- Moi non plus.

M. LE MAIRE.- Et je ne l'espère pas.

M. LEROUGE.- Moi non plus. Vous avez donc répondu à la question de savoir pourquoi ce n'est pas dans le budget prévisionnel. La suite viendra avec la délibération.

Par ailleurs, vous avez dit tout à l'heure mettre sur table une délibération supplémentaire. Annule-t-elle et remplace-t-elle celle que nous avons déjà ?

M. LE MAIRE.- Oui.

M. LEROUGE.- D'accord. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Nous nous sommes accordés avec la préfecture sur son contenu. D'ailleurs, comme vous le voyez, il est mis une subvention espérée de 200 k€, mais nous le savons très bien désormais, ce sera entre 110 k€ et 115 k€.

M. SEVAL.- Juste un point. Nous sommes allés en formation avec différents élus concernant le budget. J'en profite donc pour mettre en pratique ce que nous avons appris samedi. Merci beaucoup pour cette formation. Elle était vraiment très intéressante.

M. LE MAIRE.- Allez-vous nous parler de la règle d'or ?

M. SEVAL.- Exactement, la règle d'or avec l'épargne brute.

M. LE MAIRE.- La règle d'or s'applique à un compte administratif.

M. SEVAL.- D'accord. Tout ce que je sais, c'est que les recettes de fonctionnement nous permettent de débloquer 1 513 603€ et nous remboursons du capital à hauteur de 1 918 000 €. Ce qui me gêne, c'est plus ce qui est indiqué dans le document, page 51, sur les ressources propres d'investissement. Il est mentionné que « les recettes non affectées doivent couvrir au minimum le remboursement du capital et de la dette ». Or, nous voyons apparaître des recettes d'investissement dans cette section censées couvrir le remboursement de la dette. Nous retrouvons le FCTVA ainsi que les produits des cessions, etc.

M. LE MAIRE.- De quelle page parlez-vous, s'il vous plaît ?

M. SEVAL.- Il s'agit de la page 51 du PDF, soit la page 8/9 de la note de présentation.

Mme HUN.- Qu'est-ce qui vous dérange à cet endroit ?

M. LE MAIRE.- N'avez-vous pas fait le calcul de la règle d'or par rapport au budget primitif, alors qu'il se fait par rapport au compte administratif ? C'est aussi la raison pour laquelle de nombreuses communes, compte tenu des difficultés, présentent leur budget avec intégration du résultat anticipé du compte administratif. Je laisse Catherine vous apporter les précisions complémentaires.

Mme HUN.- Après la formation, je suis allée faire des recherches. J'ai repris l'article du CGCT énonçant les conditions d'équilibre budgétaire des collectivités. Comme cet article le précise, le budget est en équilibre réel lorsque « *la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre.* » La condition suivante est que « *le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement –donc les 1,5 M€ que vous évoquez- est ajouté aux recettes propres de cette section.* » Ainsi, le formateur a omis de préciser qu'il fallait prendre en compte les recettes propres de la section. L'addition de ces deux éléments doit fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir. En synthèse, nous avons deux éléments : l'équilibre global et l'équilibre par section. La totalité des dépenses doit être égale à la totalité des recettes. Ensuite, la section de fonctionnement doit également présenter un équilibre entre les recettes et les dépenses. Il en est de même pour la section d'investissement. Concernant le remboursement de la dette, il faut donc prendre le virement de la section de fonctionnement plus les ressources propres d'investissement, dont le FCTVA fait partie. 700 k€ de FCTVA sont prévus au budget primitif 2021. Nous sommes donc bien dans la règle précisée par cet article. De toute façon, s'il y avait un sujet sur notre budget, le Préfet serait, je pense, intervenu.

M. LE MAIRE.- Merci, Catherine. J'ai eu, en effet, un retour sur cette formation. J'ai eu aussi un retour selon lequel le formateur a remarqué que la situation financière de la ville était globalement saine. Néanmoins, ne nous voilons pas la face, les années à venir seront très dures pour l'ensemble des collectivités.

Mme HUN.- Cette précision concernant les ressources propres est dans son diaporama. Il doit nous l'envoyer. Nous ne l'avons pas encore reçu.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre ce budget au vote.

Qui est contre ? 9 voix (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT et M. Marc LEROUGE)

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 24 voix

Merci.

VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

M. LE MAIRE.- Cette délibération présente une particularité par rapport aux années précédentes du fait de la suppression de la taxe d'habitation compensée, pour l'instant, par le transfert d'une partie de la taxe foncière du département.

Mme HUN.- il n'y a pas d'augmentation au niveau des taux d'imposition. Cependant, nous votons un taux global regroupant le taux de la commune et le taux du département. De ce fait, le taux de taxe sur le foncier bâti s'élève à 32,83 %, soit 21,25 % de la commune et 11,58 % du département. Le taux de taxe sur le foncier non-bâti s'élève à 65,46 %. Pour information complémentaire, le taux de taxe d'habitation des Clayes-sous-Bois est de 13,92 %. Le transfert de la taxe foncière du département est de 11,58 %. Les bases sont également différentes. La commune des Clayes-sous-Bois bénéficiera d'un coefficient correcteur pour rattraper le décalage entre les taux et maintenir ainsi les taxes d'habitation sur l'exercice précédent.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux de fiscalité. Nous voterons simplement désormais un taux global.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. HUE.- Si je comprends bien, le coefficient correcteur qui sera institué, et qui est indiqué dans la note, viendra en quelque sorte majorer la compensation qui nous sera reversée.

Mme HUN.- Oui.

M. HUE.- Ce ne sera pas une « surtaxe » pour compenser la taxe foncière nouvelle.

Mme HUN.- Parlez-vous d'une surtaxe pour les usagers ?

M. HUE.- Oui.

M. LE MAIRE.- Non.

Mme HUN.- Non, pas du tout.

M. LE MAIRE.- Les taux des usagers sont présentés dans la note.

Mme HUN.- Certains auront un coefficient correcteur. Certains auront un coefficient supérieur à 1, ce qui va être notre cas. Certains auront un coefficient inférieur à 1 en fonction des taux et des bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière du département. L'ajustement se fait à ce niveau.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 6 voix (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF).

Qui est pour ? 27 voix

Merci.

Merci, Catherine, pour cette présentation claire et néanmoins technique.

CONVENTION-CADRE ET FINANCIÈRE AVEC LE SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES (SEY) POUR LA RÉALISATION DES AUDITS DES INSTALLATIONS THERMIQUES COMMUNALES DANS LE CADRE DU PROJET EMIT (EXPLOITATION MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES)

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Françoise.

MME BEAULIEU.- Bonsoir. Depuis de nombreuses années, la ville adhère au syndicat d'énergie des Yvelines. Il propose des groupements de commandes pour la fourniture d'énergie ou de services liés à cette fourniture. Le SEY, de par ses statuts, permet un groupement de commandes avec les villes adhérentes. Il a la compétence pour accompagner les communes dans le cadre d'études liées à la maîtrise de la demande en énergie. Le SEY propose à la ville de bénéficier de tarifs avantageux pour la réalisation d'audits énergétiques du fait d'une subvention de la banque des territoires. Ces audits permettent un état des lieux global, des recommandations en termes d'économie d'énergie, qui se retrouvent dans la rédaction du cahier des charges lors de la réalisation des travaux. Avant de bénéficier de ce groupement de commandes, les services de la ville avaient prévu de réaliser des diagnostics énergétiques pour trois bâtiments devant être réhabilités : le gymnase Guimier, l'école Jean Jaurès et l'école Henri PROU. Ce groupement de commandes permet de réaliser ces trois diagnostics pour un montant de 10 134 € inscrit au budget primitif 2021, chaque diagnostic étant d'environ 3 400 €.

La convention-cadre est présentée en annexe. Nous sommes dans la demande de la tranche 4, c'est-à-dire des audits énergétiques allant de 1 000 m² à 3 000 m², chaque diagnostic étant de 3 378 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ce syndicat.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. HUE.- Une remarque avant de passer au vote, s'il vous plaît. Concernant cette délibération et d'autres présentées en commission Urbanisme et travaux, à laquelle Madame DAVID était

présente, cette dernière s'est abstenue sur cette délibération au motif qu'elle est très technique. Elle s'étonnait de l'absence du directeur des services techniques à cette commission. Pouvez-vous nous dire pourquoi Monsieur le Directeur des services techniques n'était pas présent ?

MME BEAULIEU.- Lors de cette commission, un directeur était présent. Il était en mesure de répondre aux questions sur le plan technique. Il n'y a donc pas de souci. De plus, aucune question n'a été posée. Ce n'est pas du tout une critique vis-à-vis de Madame DAVID.

M. HUE.- Ma question n'était pas de cet ordre. Ce n'était pas une critique. Que ce soit en séance ou ailleurs, tout le monde a le droit de poser des questions. Simplement, des personnes en capacité de répondre doivent être présentes, notamment les directeurs de chaque service concerné. Ce service n'est tout de même pas des moindres sur la commune. Il est étonnant que le directeur des services techniques ne soit pas présent. Nous aimerions savoir pourquoi, ce directeur des services techniques n'est pas là depuis quelque temps.

M. LE MAIRE.- Je vais vous répondre, Monsieur HUE. Le directeur des services techniques est actuellement en arrêt maladie. Il ne pouvait donc pas être présent.

M. HUE.- J'espère qu'il n'en a pas pour trop longtemps.

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si l'humour au sujet d'un arrêt maladie est très approprié, Monsieur HUE.

M. HUE.- Ce n'est pas de l'humour. Je pense que ça ne fait rire personne.

M. LE MAIRE.- Non, Monsieur HUE, ça ne fait rire personne.

MME BEAULIEU.- C'est bien la raison pour laquelle je ne me suis pas permis de vous répondre directement. Comme je vous l'ai dit, un directeur était en mesure de répondre aux éventuelles questions au cours de cette commission. Puisque sans arrêt vous faites allusion à l'ancienneté, je me permets de vous le dire, dans de nombreuses commissions, il est arrivé que les directeurs ne soient pas présents, mais il y a toujours eu quelqu'un pour répondre aux questions. En outre, chacun a le droit d'être respecté, surtout lorsqu'il s'agit de maladie. Nous pouvons, je pense, passer à autre chose.

M. HUE.- Un arrêt maladie en cas de maladie ne me pose aucun problème. Bien au contraire.

MME BEAULIEU.- Vous avez la réponse.

M. LE MAIRE.- Monsieur HUE, il n'y a des sujets que je ne souhaite pas aborder ce soir. Je vous ai répondu. Le directeur des services techniques est en arrêt maladie pour l'instant.

M. HUE.- Je trouve dommage qu'en termes de transparence vous n'y répondiez pas ce soir.

M. LE MAIRE.- Je réponds ce que je peux répondre ce soir, Monsieur HUE. Si vous voulez me parler de ce sujet, nous pourrions en parler tous les deux, si vous le souhaitez après, mais il y a des lieux où il ne faut pas parler de cas personnels.

M. HUE.- Il ne s'agit pas d'un cas personnel lorsque certaines choses ne sont pas forcément très claires au sein d'un service, malheureusement dirigé par des cadres de notre commune.

M. LE MAIRE.- Les choses sont très claires. Cette personne est en arrêt maladie. Nous avons fait des investigations. Nous avons pris une position à cette date. C'est la raison pour laquelle ce directeur des services techniques est en arrêt maladie. Nous verrons par la suite les décisions que nous serons amenés à prendre. Je n'ai rien d'autre à ajouter pour l'instant.

M. HUE.- D'accord. Cependant, un arrêt maladie justifie une maladie. Il ne doit pas être utilisé pour prévenir quelqu'un de quelques ennuis.

M. LE MAIRE.- Monsieur HUE, le directeur des services techniques est malade. Je clos ce chapitre par respect pour le directeur des services techniques.

MME BEAULIEU.- Cette intervention est déplacée. Il a eu un accident de voiture, si vous voulez tout savoir. Je pense qu'à un moment donné, il faut être respectueux des gens. Je suis surprise que vous ne le soyez pas davantage.

M. HUE.- Il faut aussi être respectueux des deniers de la collectivité.

M. LE MAIRE.- Que voulez-vous dire, Monsieur HUE ? Qu'insinuez-vous ?

M.COQUARD.- Faites preuve de transparence, Monsieur HUE.

M. HUE.- Il vous appartient d'être transparents. Vous êtes aux commandes de la ville, pas moi.

M. LE MAIRE.- Nous sommes ici entre adultes responsables. Il y a des lieux où certains sujets ne doivent pas être abordés. Comme je l'ai dit tout à l'heure, une décision a été prise. Pour l'instant, le directeur des services techniques, comme l'a dit Madame BEAULIEU, a eu un accident de voiture. Il est en arrêt maladie.

M.COQUARD.- Il a été dit qu'aucune question n'a été posée au cours de la commission. Or, une question très intéressante a été posée par Madame DUPUIS concernant le fameux immeuble à la place du marché pour lequel il n'y avait pas de caractère social. Elle demandait si cet immeuble était en conforme au PLU. Comme vous le savez, l'immeuble à la place de l'ancien marché est en zone PLU UAA nécessitant 20 % de logements à caractère social. Lors de l'obtention du permis de construire, dans cet immeuble, il y a sept logements à caractère social. Contrairement à vos dires, il sera construit. J'en profite pour faire cette publicité, puisqu'il sera réservé à des primo-accédants. En effet, ces personnes à revenus modestes pourront bénéficier d'un rabais de 15 % au moins sur le prix d'achat. C'est la fameuse accession sociale. Je me permets de répondre très concrètement à la question très intéressante de Madame DUPUIS, cette dernière n'étant pas présente en commission.

M. LE MAIRE.- Merci pour cette précision. Je propose de mettre cette délibération au vote.

M. HUE.- À l'évidence, nous ne nous entendons pas de la même manière sur la notion de logements sociaux.

M. LE MAIRE.- Monsieur HUE, nous le savons très bien, nous n'avons pas la même définition du caractère social des logements.

M. HUE.- C'est bien la raison pour laquelle, Monsieur, nous nous sommes amendés depuis des années au titre de la loi SRU. Nous ne rentrons pas dans les critères des logements sociaux, tels que décrits par la loi. L'acquisition sociale à la propriété est un des dispositifs qui ne rentrent pas dans la loi SRU. C'est très bien qu'il y en ait sur la ville, mais il ne peut y avoir de politique uniquement sociale que sur cet aspect.

M. LE MAIRE.- Monsieur HUE, il y a une politique sur le parcours résidentiel. Ce qu'a décrit Monsieur COQUARD fait partie du parcours résidentiel de même qu'il y a nécessité de logements sociaux. Les deux sont nécessaires.

Je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci.

CESSION DU VÉHICULE DE MARQUE RENAULT MASCOTT BENE IMMATRICULÉ BF443HK (ANNÉE 2005)

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à Jean-Jacques LE COQ.

M. LE COQ.- Bonsoir. Dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la ville, un appel d'offres a été lancé avec reprise des anciens véhicules. Une proposition d'achat de 6 k€ a été faite par le garage TRUJAS, situé à Trappes.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de cession du véhicule au profit de cet acquéreur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci pour cette unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT (DSIL) POUR RÉHABILITER ET ISOLER L'ÉCOLE JEAN JAURÈS.

M. LE MAIRE.- Nous avons évoqué une partie de cette délibération avec Monsieur LEROUGE tout à l'heure. Il s'agit de la demande de subvention à l'état, ou DSIL, placée dans le cadre du plan de relance. Je passe la parole à Françoise BEAULIEU.

MME BEAULIEU.- Merci. Cette Dotation Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 a pour objet de réhabiliter et isoler l'école Jean Jaurès. Ce point ayant fait l'objet d'un échange entre Monsieur le Maire et Monsieur LEROUGE, je ne le développerai pas davantage. Cette dotation s'inscrit bien dans le cadre de la relance économique décidée par l'état. La part exceptionnelle de cette dotation contient un volet pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales. Comme ma collègue, Catherine HUN, l'a expliqué en présentant le budget, plusieurs bâtiments communaux seront réhabilités dans le cadre du budget.

Pour affecter cette subvention, les services de la commune ont proposé de financer une partie des travaux de réhabilitation de l'école Jean Jaurès. Quelques modifications sont intervenues dans l'intitulé. Nous allons réhabiliter l'isolation et le toit du bâtiment de l'école Jean Jaurès. Les services de la préfecture ont confirmé un financement à condition que les travaux commencent dès 2021. Tout à l'heure, nous avons vu la délibération portant sur notre participation à un groupement de commandes pour réaliser des diagnostics énergétiques. Après ces diagnostics, prévus dès cet été, les premiers travaux seront lancés au cours de l'année civile. Ils seront répartis par séquence jusqu'à l'été 2023. L'isolation du toit de l'école est pour un montant estimé de 254 861 € HT, soit une somme de 305 833 € TTC. Cette dépense d'investissement est prévue au budget 2021.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter cette subvention de 200 k€ bien que Monsieur le Maire a eu l'information selon laquelle nous n'en aurions à peu près qu'à peine plus de la moitié.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

M. LEROUGE.- La mise en accessibilité est-elle prévue, notamment avec l'installation d'ascenseurs ?

M. LE MAIRE.- Ces travaux font partie de l'ensemble du projet de rénovation de cette école.

M. LEROUGE.- D'accord. Par contre, ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une demande de subvention.

M. LE MAIRE.- Pour l'instant, la demande de subvention pour laquelle nous avons répondu concerne l'isolation.

M. LEROUGE.- D'accord. Ces travaux interviendront-ils en 2021 également ?

MME BEAULIEU.- Il s'agit-là des ADAP.

M. LE MAIRE.- Il ne s'agit plus de l'isolation thermique. Les travaux éligibles à cette subvention concernaient l'isolation thermique.

M. LEROUGE.- D'accord. La DSIL comporte également les mises en accessibilité.

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un autre appel à projets.

M. LEROUGE.- D'accord. C'est sur la même circulaire du préfet.

M. LE MAIRE.- Les délais de réponse n'étaient pas les mêmes.

M. LEROUGE.- D'accord. Merci.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci.

CRÉATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES À DESTINATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE LA COMMUNE

M. LE MAIRE.- Ce dispositif d'aide exceptionnelle, mis en place par le département, est présenté par Martine AMIOT.

MME AMIOT.- Le conseil départemental des Yvelines a approuvé en date du 5 février 2021 la seconde phase du dispositif d'aide d'urgence visant à accompagner le bloc communal en matière d'immobilier d'entreprises dans le soutien des commerçants et artisans. La commune faisant face à une forte dégradation de la situation de son commerce et de son artisanat, souhaite à ce titre soutenir ses commerçants et artisans en leur permettant d'honorer leurs échéances immobilières, celles-ci constituant avec la charge salariale la plus grande partie de leurs charges fixes. Sont donc éligibles à l'aide exceptionnelle communale les établissements ayant les activités suivantes :

- Les établissements frappés d'interdiction d'accueillir du public par le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 ayant une activité commerciale ;
- Les établissements ayant une activité de restauration, débit de boissons, frappés d'interdiction d'accueillir du public par le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 et ceux ayant une activité d'hôtellerie ;
- Les établissements frappés d'interdiction d'accueillir du public par le décret 2020-1310 du 29 octobre 2020 ayant une activité commerciale et touristique, sportive, culturelle.

Les commerçants et artisans éligibles pourront solliciter un soutien financier de la commune au titre du dispositif d'aide exceptionnelle communale qui sera calculé pour chacun d'eux dans la limite des plafonds suivants :

- Forfait 1 pour ceux ayant une activité commerciale : une subvention correspondant au montant des loyers ou des échéances d'emprunts immobiliers professionnels dus au titre de la période qui s'étend du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020 dans la limite d'un total de 5 k€ ;
- Forfait 2 pour ceux ayant une activité de restauration et/ou d'hôtellerie : une subvention correspondant au montant des loyers ou des échéances d'emprunts immobiliers professionnels dus au titre de la période qui s'étend du 1^{er} octobre au 31 janvier 2021 dans la limite de 10 k€ ;
- Forfait 3 pour ceux ayant une activité commerciale et touristique ou sportive ou culturelle : une subvention correspondant au montant des loyers ou des échéances d'emprunts immobiliers professionnels dus au titre de la période qui s'étend du 1^{er} octobre au 31 janvier 2021 dans la limite de 10 k€ pour les établissements éligibles.

Le montant de la subvention versée aux commerçants pourrait être écarté en fonction du financement accordé par le département à la commune pour mettre en place le présent dispositif d'aide communale de soutien aux commerçants et artisans à faire face à leurs échéances immobilières.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération, d'approuver le règlement annexé à la présente délibération, relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

Pour information, les dossiers ont été distribués aux commerces de proximité ouverts, la restauration étant désormais fermée depuis la fin du mois d'octobre, sauf en zone industrielle. Sur les 80 commerces concernés, 29 dossiers nous ont été retournés, soit une subvention de 191 k€.

M. LE MAIRE.- Monsieur HUE.

M. HUE.- Qu'en est-il des entreprises de restauration ou d'hôtellerie ?

MME AMIOT.- Le document leur a été adressé. Ces entreprises font partie d'environ la moitié des bénéficiaires.

M. HUE.- Font-ils partie des bénéficiaires ?

MME AMIOT.- Oui, tout à fait.

M. HUE.- Il y a donc un écartage de la somme allouée par le conseil départemental a priori sur ce dispositif pour un peu moins de 200 k€. Serons-nous soumis à cet écartage ?

M. LE MAIRE.- À ce jour, nous ne le savons pas.

M. HUE.- Est-ce en fonction de l'enveloppe globale développée par le département sur l'ensemble des territoires des 262 communes ? Avons-nous une idée de l'enveloppe globale du département ?

M. COCQUARD.- Elle a été votée lors de la dernière commission. Je ne l'ai pas en tête. Je peux vous la retrouver. Si le montant dépassait, le 19 avril, nous pourrions être amenés à voter une extension si besoin. Je ne peux pas me prononcer au nom du département, mais je reviendrai vers vous avec l'information.

M. LE MAIRE.- Ce dispositif a eu un fort succès. Nous en parlons dans nos réunions hebdomadaires des 12 maires de Saint-Quentin-en-Yvelines. Bien entendu, nous avons tous œuvré au sein de notre commune. Je remercie Martine et les services. Ils se sont déplacés personnellement pour voir un maximum de commerçants afin de les faire bénéficier de cette aide. Je remercie aussi certains commerçants ayant dit aux personnes qui se sont déplacées qu'ils ne demandaient pas l'aide dans la mesure où sur cette période, aussi bizarre que cela puisse paraître, ils avaient réalisé une très bonne année.

M. HUE.- Il s'agit d'une aide départementale. Une aide régionale a été proposée l'année dernière, au moment du second confinement. Cette aide a-t-elle été également proposée à l'ensemble des commerçants de notre commune ? Il s'agissait d'environ 1 k€ par commerce éligible. Si ce n'a pas été le cas, il aurait été bien de combiner l'ensemble des demandes.

M. LE MAIRE.- Comme vous l'avez dit, c'était antérieur. La commune a été sollicitée. Si j'ai bien compris le département allouera les sommes à la commune des Clayes-sous-Bois qui les transfèrera aux commerçants éligibles. Ce n'était pas le cas du fonds de la région.

MME XXX (1.39.30).- Inaudible.

MME AMIOT.- Les inscriptions sont closes. Sur les 80 dossiers, 29 demandes sont complètes. Comme l'a dit Monsieur le Maire, certains commerçants ont laissé les subventions à des commerces ayant plus de difficultés. Certains, en effet, grâce au Clic & Collect, ont réussi à

sauver leur chiffre d'affaires. Cette aide concerne aussi les commerçants emprunteurs ou locataires. Certains commerçants, sur place depuis un certain temps, sont propriétaires et n'ont pas forcément d'emprunt en cours ou pas de loyers à verser. Ils étaient les seuls à nous dire s'ils étaient propriétaires ou locataires.

MME XXX (1.40.29).- Telle était ma question : tous les commerçants et artisans ont-ils été informés de ce dispositif d'aide ?

MME AMIOT.- Tout à fait. Tous ceux qui ont été fermés pendant le deuxième confinement ont été informés. Nous avons donc, avec les services de la ville, fait le tour des commerçants de quartier. Certains commerces de la zone industrielle étant concernés, l'envoi leur a été fait. Nous avons fait le tour des commerçants encore ouverts. Nous avons fait parvenir aux commerçants de la restauration. Ils l'ont eu, car ils font partie de la moitié environ des demandeurs. Comme nous leur avons expliqué, cette aide vient en plus des éventuelles aides régionales ou des différents types d'aides pouvant être apportées pour les pertes d'activité ou les périodes de fermeture. Nous avons donc été totalement disponibles pour répondre à toutes leurs questions. Ils ont été parfaitement visités et informés. Les retours se sont faits en toute conscience les concernant.

MME XXX (1.41.43).- Très bien. D'accord. Merci.

MME AMIOT.- Je vous en prie.

M. LE MAIRE.- Madame GERONIMI.

Mme GERONIMI.- Nous sommes très étonnés. Nous ne comprenons pas pourquoi ce soir, 6 avril, nous devons approuver un règlement avec une date limite de dépôt des dossiers au 15 mars.

M.COQUARD.- La limite de dépôt des dossiers a été déplacée justement pour se conformer un petit peu plus aux conditions. En effet, le règlement doit être voté en conseil municipal. Il était, en effet, difficile de voter le 15 mars ou alors il fallait que Monsieur le Maire prenne la décision de nous réunir juste pour cette délibération. Aussi, le conseil départemental a accepté de recevoir les demandes plus tard que le 15 mars.

M. LE MAIRE.- Il est important que ces dossiers soient éligibles pour les commerçants.

Mme GERONIMI.- Tout à fait. Ce n'est pas le souci. Cependant, au 6 avril, nous votons un règlement comportant une date butoir au 15 mars.

M. LE MAIRE.- La réponse vient de vous être apportée par Bertrand COQUARD.

Mme GERONIMI.- Tout à fait, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Comme je l'ai dit, l'essentiel est que les commerçants soient éligibles.

Mme FREMONT.- Si je peux me permettre de compléter, quelle est la date butoir si ce n'est pas le 15 mars ?

M. LE MAIRE.- La date butoir de quoi ?

Mme FREMONT.- La date butoir indiquée sur le dossier est le 15 mars 2021. Or, nous votons le 6 avril. Comme vous venez de nous le dire, cette date butoir a été prolongée. Jusqu'à quand est-elle prolongée ?

M. LE MAIRE.- La date butoir est prolongée de manière à ce que les commerçants soient éligibles si nous votons ce dispositif ce soir.

Mme FREMONT.- Pourquoi dans ce cas laisser la date du 15 mars 2021 dans le règlement ? Ce n'est pas logique.

M. LE MAIRE.- La délibération est ainsi.

Mme FREMONT.- Ce n'est pas très logique.

M. LE MAIRE.- Tel est le règlement du conseil départemental. Nous le savons, avec ce règlement, même voté à ce jour, les dossiers sont éligibles. C'est ce qui nous importe.

MME AMIOT.- La date butoir était le 15 mars, mais nous ne l'avons pas votée avant le 15 mars. Nous avons l'autorisation de le voter après le 15 mars. Les dossiers des commerçants sont pris en compte, même si nous le votons en décalé.

Mme FREMONT.- Ainsi, tous les dossiers des commerçants ont été déposés avant le 15 mars. Est-ce bien cela ? D'accord. Depuis quand les commerçants ont-ils été prévenus de ce dispositif ?

MME AMIOT.- Nous les avons visités le 2 mars. Je viens de vérifier dans mon agenda.

Mme FREMONT.- Le 2 mars ? Il fallait qu'ils fassent leur dossier avant le 15 mars.

MME AMIOT.- Nous l'avons fait quand nous avons eu les documents.

Mme FREMONT.- D'accord. C'est très rapide. Ainsi, tous les commerçants qui vont donner leur dossier après le 15 mars ne seront pas éligibles. C'est une question. J'essaye de comprendre le dispositif.

M. LE MAIRE.- Pour moi, Madame FREMONT, la liste est arrêtée avec ces 29 commerçants éligibles.

Mme FREMONT.- D'accord. Il s'agit des commerçants ayant réussi à répondre et à monter leur dossier entre le 2 et le 15 mars.

M. LE MAIRE.- Il s'agit des commerçants éligibles.

Mme FREMONT.- Il s'agit des commerçants éligibles et qui ont réussi à monter leur dossier entre le 2 et le 15 mars.

MME AMIOT.- De toute façon, vous avez les annexes. Je peux vous le garantir, le dossier est très facile à monter. Il est uniquement constitué de documents administratifs en leur possession.

Mme FREMONT.- D'accord. Merci.

MME AMIOT.- Ce sont des quittances de loyers, des échéanciers d'emprunt, un extrait Kbis, etc. Tous ces éléments sont dans les dossiers des sociétés et des commerçants.

Mme FREMONT.- Oui, bien sûr. Merci.

MME AMIOT.- Le dossier était monté en quelques heures. Il était très simple. Il était ensuite déposé soit à la mairie, soit envoyé sous forme dématérialisée.

Mme FREMONT.- Ils n'ont pas dû perdre de temps, malgré tout.

MME AMIOT.- Nous l'avons fait quand nous avons eu les éléments.

MME XXX (1.45.51).- Vous parlez d'un projet de lettre au conseil départemental des Yvelines en pièce jointe. A priori, il n'est pas joint au dossier.

M. LE MAIRE.- Nous vous le ferons suivre. Après cette discussion, je le pense et je l'espère, il y aura unanimité sur ce vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci.

Les deux points suivants à l'ordre du jour sont présentés par Catherine.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE PLAISIR

Mme HUN.- L'objectif de cet avenant est de continuer à développer l'activité de groupement de commandes avec la ville de Plaisir. Dans la convention de base, 13 marchés étaient recensés, dont six coordonnés par la ville des Clayes-sous-Bois. Un travail a été réalisé par la personne missionnée au poste d'acheteur mutualisé entre la ville des Clayes-sous-Bois et la ville de Plaisir. Avec cet avenant, nous arrivons à 25 marchés coordonnés. 11 marchés coordonnés par la ville des Clayes-sous-Bois et 14 marchés coordonnés par la ville de Plaisir. La liste est jointe au document. Pour information, concernant le découpage et la durée de mise en place des marchés, des publicités ont été lancées et courent jusqu'à fin 2022 pour des attributions en 2023. Pour la ville de Plaisir, les publicités seront lancées jusqu'en 2023. Ainsi, les deux communes travailleront pendant trois ans sur ces différents marchés.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du groupement de commandes. Avez-vous des questions ?

M. SEVAL.- Une question concernant ces groupements de commandes. Les économies d'échelle sont très souvent abordées. Il faut donc prévoir très en amont la possibilité d'évaluer à terme l'économie d'échelle réalisée dans le cadre de ces groupements. Pouvez-vous nous la préciser ? Merci.

Mme HUN.- Je ne dispose pas des chiffres sur place, mais je vous les communiquerai.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci.

SOUSCRIPTION AU CONTRAT DE SERVICE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS POUR LE RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE NOIRE

Mme HUN.- Nous avons adhéré à la centrale d'achats Yvelines Numérique. Dans ce cadre un produit de fibre optique noire est proposé permettant d'avoir des prestations de qualité nettement supérieure à celles que nous avons précédemment. Cette fois, je peux vous indiquer les économies d'échelle afférentes. En effet, le coût de la fibre était de 2 616 € TTC par mois pour deux fibres de 100 mégas. Nous passons à un coût mensuel de 357 € pour une fibre de 200 mégas. En ajoutant les frais dits RU, nous arrivons à un coût de 657,60 € par mois.

Il est demandé au conseil municipal de signer cette convention de services pour la mise à disposition de fibres optiques noires avec le syndicat mixte Yvelines Numérique. Il s'agit donc de très haut débit à un prix très avantageux pour une durée de dix ans.

M. HUE.- Juste une petite question. Le rapport d'échelle entre les deux coûts est assez intéressant et très important. Avez-vous une idée de la raison pour laquelle ces deux sont si différents entre les deux opérateurs, dont un est quasi public ?

M. LE MAIRE.- Comme le précisait Monsieur SEVAL tout à l'heure, une partie de la réponse est l'effet d'échelle réalisé au niveau du SEY par rapport à l'ancien prestataire. Comme vous, j'ai trouvé cet écart colossal. Il serait très bien d'en trouver d'autres de ce niveau.

M. HUE.- Je vous rassure, malheureusement, il n'y en aura peut-être pas comme ça à tous les niveaux.

M. LE MAIRE.- Je le sais très bien, malheureusement.

M.COQUARD.- En tant qu'administrateur, je ne prendrai pas part au vote.

M. LE MAIRE.- OK. Merci, Bertrand. S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 32 voix pour (Monsieur Bertrand COQUARD ne prend pas part au vote)

Merci.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS (ADICO) AFIN D'ACCÉDER À L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS ET SERVICES PROPOSÉS, DONT L'ACCOMPAGNEMENT À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

M. LE MAIRE.- Cette délibération un peu technique concerne les données RGPD. En effet, le contrôle des données personnelles est réalisé par les fournisseurs de logiciels. Néanmoins, un travail de mise en conformité avec le RGPD nous a paru nécessaire, afin de voir, à l'aide d'une méthodologie constante et minutieuse, si les réalisations effectuées dans la commune étaient conformes. Dans la mesure où nous ne disposons pas des services et des compétences en interne, il a été décidé de faire appel à l'association ADICO afin de réussir ces prestations. Le coût de cette opération est précisé dans la délibération. Il comporte trois parties. Tout d'abord, une cotisation annuelle à cette association de 58 € HT. Deuxièmement, un montant forfaitaire, lié à l'audit devant être réalisé au niveau de la commune, pour 3 k€ HT. Cet audit ne sera pas reproduit dans les années suivantes. Troisièmement, un abonnement annuel de 3,7 k€ HT pour poursuivre ces opérations sur les années 2022 et suivantes.

Ces sujets sensibles nous conduisent à nous entourer de « sachants » afin de nous assurer d'être tout à fait conformes au niveau de la commune.

M. HUE.- Tout à fait. Cependant, je ne vois pas la durée de contractualisation.

M. LE MAIRE.- Comme je l'ai précisé, la contractualisation est annuelle. Est-ce un contrat d'un an renouvelable ou un contrat de trois ans ?

M. HUE.- Vous parlez d'échéances sur les années suivantes, mais nous ne savons pas quel est le terme de ce contrat.

M.COQUARD.- Il y a un forfait sur l'audit lui-même, l'adhésion annuelle, puis le forfait annuel. Votre question est-elle de savoir si nous nous engageons sur un an, deux ans ou trois ans ?

M. HUE.- En effet, je souhaite savoir sur combien de temps nous nous engageons.

M. LE MAIRE.- En fait, je prends cette délibération en cours. En effet, comme je l'ai précisé tout à l'heure, le délégué devant la présenter est positif au Covid. Si vous la réponse par votre collègue, c'est très bien : quatre ans.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci.

CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC LA COMPAGNIE UN CONFETTI SUR LA BRANCHE

M. LE MAIRE.- Les deux délibérations suivantes sont du même type. Il s'agit de conventions de résidence avec des troupes. Dans la présente convention, la résidence a lieu dans l'espace Noiret. Nous avons déjà fait une convention de résidence avec la troupe UN CONFETTI SUR LA BRANCHE par le passé. Comme il est précisé, cette résidence artistique permettra de participer à la création de spectacles en mettant à disposition le théâtre Noiret pour cette compagnie. Les dates de cette résidence sont du 19 au 30 avril. En contrepartie, la compagnie

s'engage à proposer par la suite à la commune une réduction sur le prix de cession de son spectacle.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci.

CONVENTION DE RÉSIDENCE AVEC MONSIEUR JEAN-PHILIPPE AGE DES CLAYES-SOUS-BOIS

M. LE MAIRE.- Cette délibération est également une convention de résidence. Elle a lieu, non pas au théâtre Noiret, mais dans les communs du château. Les conditions de cession vis-à-vis du Clétien porteur de cette convention n'ont pas encore été négociées. C'est la raison pour laquelle elles ne font pas partie de la délibération. Comme le directeur des services culturels me l'a confirmé tout à l'heure, si son spectacle aboutit, il y aura des conditions préférentielles pour la commune.

Y a-t-il des questions ?

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci pour cette unanimité.

PLAN DE FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX

M. LE MAIRE.- Les deux prochaines délibérations portent sur le personnel. Je cède la parole à Martine.

MME PLASSART.- Merci. Bonsoir à tous. Depuis la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, la présentation au conseil municipal du plan de formation établi pour les agents communaux est rendue obligatoire. Il s'agit d'une présentation et non d'une adoption, l'objectif étant que les élus soient informés de l'ensemble des actions de formation menées par la collectivité. Ce plan de formation établi par la DRH tient compte des besoins recensés lors des entretiens individuels d'évaluation annuelle des agents en concertation avec les directeurs et chefs de service concernés. Il a été établi par la direction générale, puis présenté au comité technique du 16 mars 2021. Ce dernier a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collègues.

La formation est financée par :

- La cotisation au CNFPT, Centre National de la Fonction Publique Territoriale, à hauteur de 0,9 % de la masse salariale brute. Ce taux est fixé chaque année par l'État. Il est identique à celui de l'année 2020 ;
- Une somme allouée aux formations payantes, inscrite au budget. Cette année, le montant est de 40 k€, dont 10 % pour le CPF, le Compte Personnel de Formation, et environ 30 % pour les frais versés au CFA, Centre de Formation d'Apprentis.

Pour l'année 2021, six axes prioritaires ont été définis. La déclinaison des formations prévues pour chacun d'entre eux est présentée en annexe.

Les perspectives pour 2021 sont les suivantes :

- Tout d'abord, et c'est très important, rattraper le retard pris sur les formations annulées en 2020, notamment en hygiène et en sécurité ;
- Former un agent en interne pour assurer les sessions PSC1 et SST. Notons que l'ensemble des agents doivent être formés aux gestes de premiers secours pour le 31 décembre 2021 ;
- Pour répondre aux engagements Qualivilles, proposer une formation à l'accueil et une session pour former de nouveaux auditeurs internes ;
- Proposer une formation de base en électricité en complément de l'habilitation ;
- Continuer le cycle de formation des managers impulsé en janvier 2021 avec deux sessions sur les marchés publics afin de développer une culture commune ;
- Former les nouveaux élus et accompagner les projets de la nouvelle municipalité ;

La priorité est donnée aux formations à vocation réglementaire, telles que les habilitations et les agréments.

Enfin, pour information, la commission CPF s'est réunie le 2 février dernier. Cinq dossiers ont été présentés et validés.

Avez-vous des questions ?

MME XXX (2.00.46).- Concernant le CPF, je voudrais savoir quelle est la motivation permettant de rejeter certains dossiers. En effet, en amont, il y a tout de même un entretien d'évaluation en fin d'année afin de connaître les besoins des salariés par rapport au plan de formation. Si je ne me trompe pas, le compte formation finance le CPF.

MME PLASSART.- Comme je vous l'ai expliqué, 10 % du budget formation est consacré au CPF. Les dossiers sont montés individuellement par les agents. La DRH aide au montage de ces dossiers. Les dossiers sont présentés en comité. Chaque agent explique son dossier et ses motivations. Cette année, cinq agents ont déposé un dossier CPF. Cinq dossiers ont été validés.

MME XXX (2.02.30).- D'accord. J'ai lu quelque part que sur la validation des acquis de l'expérience, trois dossiers ont été déposés. Deux dossiers ont été rejetés.

MME PLASSART.- S'agit-il du paragraphe 4.4 ?

MME XXX (2.03.31).- Excusez-moi, je ne le retrouve pas non plus.

MME PLASSART.- Quelle est exactement votre question ?

MME XXX (2.03.7).- Ma question porte sur la formation diplômante pour la validation des acquis de l'expérience, la VAE. Trois dossiers ont été présentés. Un seul a été retenu.

MME PLASSART.- En effet, il s'agit des arbitrages avec la DRH et la direction générale.

MME XXX (2.04.16).- Je voulais savoir, si ce n'est pas indiscret, quelle est la motivation.

MME PLASSART.- Je ne peux pas vous le dire. En effet, je n'ai absolument pas accès à cette information.

MME XXX (2.04.32).- D'accord. Je vous remercie, Madame.

MME PLASSART.- Les deux agents, dont le dossier a été refusé, n'avaient pas le profil pour suivre cette formation.

MME XXX (2.04.57).- D'accord. Je vous remercie, Madame.

MME PLASSART.- Je vous en prie.

M. XXX.- Excusez-moi, encore quelques questions sur les formations. Juste pour bien lire les documents fournis, 40 k€ sont-ils bien alloués au budget formation pour l'année et pour l'ensemble des administratifs sur la commune ?

MME PLASSART.- 40 k€ sont budgétisés sur le budget de la commune, mais il y a en plus la participation au CNFPT correspondant à 0,9 % de la masse salariale.

M. XXX.- D'accord. Très bien. Par rapport aux tableaux fournis, lorsque la décision est accordée, le budget est-il bien présent ? Les agents suivront-ils bien la formation en 2021 ?

MME PLASSART.- Bien sûr. À partir du moment où c'est accepté, oui, bien sûr.

M. XXX.- D'accord. Parfait. Le nombre d'agents qui seront formés est-il connu en termes de pourcentage sur la commune ainsi que le pourcentage d'agents qui ne seront pas formés cette année ?

MME PLASSART.- Je ne saurais pas vous dire le nombre précis d'agents. Il y a des inscriptions et des stages qui sont annulés. Il est donc difficile de prévoir le nombre d'agents formés. Nous avons les éléments a posteriori, c'est-à-dire lorsque le bilan de l'année N-1 nous est présenté.

M. XXX.- D'accord. OK. Merci.

M. LE MAIRE.- Nous pourrions donc vous donner les éléments pour l'année 2020.

M. XXX.- - Oui. Parfait. Merci.

MME PLASSART.- Pour 2020, je peux déjà vous donner quelques indications. En 2020, 100 agents ont été formés. 2020 a été une année vraiment très particulière pour la formation. En effet, le nombre de formations réalisées a fortement chuté en raison de la pandémie avec les annulations du CNFPT en intra ou en inter. Un très gros travail de réinscription a été mené. Tous les protocoles sanitaires étaient difficiles à mettre en œuvre pour les formations en intra. De ce fait, plus d'un quart des heures de formation ont été réalisées à distance. Le contexte demandait une organisation assez particulière. Comme je l'expliquai dans les perspectives de 2021, cette année, il faut rattraper le retard sur ces formations n'ayant pu avoir lieu sur l'année 2020.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MME PLASSART.- Le tableau des effectifs est modifié pour les raisons suivantes : les suppressions de grade ; et pour des raisons détaillées dans la note. Si vous en êtes d'accord, je vous demande de me faire grâce de tout le détail. Au total, 27 grades ont été supprimés, parmi lesquels 15 correspondent aux créations de grades présentées lors du conseil municipal du 30 novembre dernier. Il s'agit de l'avancement des agents au grade supérieur.

Mme FREMONT.- Ma question concerne la filière sociale, en l'occurrence les ATSEM. Il y a deux départs à la retraite d'ATSEM. Je voudrais savoir s'ils ont été remplacés. À ce jour, avons-nous toujours le même nombre d'ATSEM dans les écoles et toujours la brigade volante de trois ATSEM ?

MME PLASSART.- Une réflexion est actuellement en cours sur le recrutement de tous les postes vacants. Cette réflexion est menée avec l'ensemble des responsables de service. Elle s'inscrit dans une réflexion globale sur l'organisation générale, l'évolution des services dans leur globalité, l'offre de services, le tout en maintenant un budget responsable et maîtrisé. Tout est donc lié. Cette réflexion sur l'ensemble de ces aspects est absolument nécessaire et importante. Concernant les ATSEM, aucune décision n'est prise actuellement. La réflexion est toujours en cours.

Mme FREMONT.- Ainsi, les ATSEM actuellement partis à la retraite ne sont pas remplacés.

MME PLASSART.- Pour l'instant, aucune décision n'est prise. La réflexion est en cours.

Mme FREMONT.- D'accord. Par exemple, dans une école maternelle de quatre classes, il y a seulement trois ATSEM. La brigade volante servait justement à remplacer ces ATSEM lorsqu'ils étaient malades. Eu égard aux évolutions des programmes de l'Éducation nationale et de la fiche de poste des ATSEM, un ATSEM par classe est préconisé. Comme vous allez me le dire, à ce jour, vous n'êtes pas sûre de remplacer les ATSEM partant à la retraite. C'est un choix, certes.

MME PLASSART.- Je tiens à apporter une précision concernant le recrutement des postes vacants. Tous les postes dits réglementés, c'est-à-dire tous les postes dans le domaine des loisirs, de l'animation de la petite enfance, sont soumis à des normes d'encadrement, ne font pas partie de cette réflexion générale.

Mme FREMONT.- Tout à fait, mais je vous parle bien des ATSEM.

MME PLASSART.- Concernant les ATSEM, je ne peux pas vous répondre pour le moment.

Mme FREMONT.- Voilà. Ainsi, à ce jour, ces postes sont gelés. Il y a donc moins d'ATSEM dans les écoles.

MME PLASSART.- À ce jour, oui.

Mme FREMONT.- Malgré le fait qu'ils soient de plus en plus indispensables et qu'il en faudra un par classe. C'est noté. En effet, ce sont des choix, politiques, budgétaires, je ne sais pas, au détriment des enfants dans les écoles.

M. LE MAIRE.- Madame FREMONT, lorsque vous verrez sur le document budgétaire qui a été réalisé et qui sera diffusé, je pense, cette semaine ou la semaine prochaine l'effort important que nous faisons pour les écoles, vous relativiserez, le choix budgétaire par rapport aux postes d'ATSEM. Ils sont très importants, mais, comme l'a dit Martine, il faut raisonner globalement. Les postes concernant l'enfance et la petite enfance sont les plus importants au niveau de la commune.

Mme FREMONT.- Oui, je le sais. Il ne faut pas tout mélanger. Nous parlons là de personnel d'encadrement d'enfants en école maternelle. Si vous supprimez des postes d'ATSEM, c'est un choix politique, c'est un choix budgétaire au détriment des enfants d'écoles maternelles. Les parents d'élèves seront, je pense, très contents. Les directeurs d'écoles également.

M. LE MAIRE.- Madame PLASSART vous a répondu. Une réflexion est en cours. Aucune décision définitive n'a été prise. Néanmoins, compte tenu de la situation générale, il faut savoir s'adapter. C'est aussi une manière d'être responsable.

Mme FREMONT.- à ce jour, les écoles fonctionnent avec moins d'ATSEM en attendant la réflexion qui, je l'espère, ira dans le sens de l'éducation de nos enfants.

MME BONTEMPS.- Madame FREMONT, actuellement, le nombre d'agents dans les écoles maternelles est le même que l'an dernier et les autres années, c'est-à-dire trois ATSEM pour les écoles de quatre classes. Les personnes parties à la retraite ont été remplacées sur les deux écoles où le cas s'est présenté.

Mme FREMONT.- Ces remplacements sont réalisés par la brigade volante. C'est factuel. Selon vos dires, vous ne recrutez pas. Il y a donc forcément moins d'ATSEM. Lorsqu'un ATSEM est en arrêt maladie, parce que le métier est difficile, il n'est plus remplacé.

MME BONTEMPS.- Je vous parle du personnel fixe. Actuellement, dans les écoles maternelles, le nombre d'ATSEM est le même qu'auparavant. La brigade volante a, en effet, diminué. Elle est actuellement en voie possible de recrutement en fonction du budget.

Mme FREMONT.- Je vous répète donc la même chose : lorsqu'un ATSEM est malade, il n'est plus remplacé.

M. LE MAIRE.- Très bien.

MME PLASSART.- J'ai encore une création de poste à présenter.

M. LE MAIRE.- Très bien.

MME PLASSART.- Ces suppressions de grades ont été présentées lors du comité technique du 16 mars dernier. Elles ont été approuvées à l'unanimité des deux collègues.

Par ailleurs, un grade a été créé afin de permettre la mutation d'un agent titulaire, actuellement en disponibilité. Il a été recruté initialement en qualité de contractuel.

M. LE MAIRE.- Je propose de mettre aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 9 voix (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT et M. Marc LEROUGE).

Qui est pour ? 24 voix

N'y a-t-il pas de votes contre ? N'y a-t-il que des abstentions ?

PACTE DE GOUVERNANCE

M. LE MAIRE.- Il s'agit du pacte de gouvernance de Saint-Quentin-en-Yvelines. Lors du budget, nous avons parlé du pacte financier. Le pacte financier nous lie financièrement à SQY avec les AC et éventuellement les fonds de concours, quelle que soit la nature des fonds de concours. Le pacte de gouvernance, tel qu'il est présenté, nous permet d'explicitier notre fonctionnement dans le cadre de cette intercommunalité. Le document qui vous est présenté sera voté lors d'un prochain conseil communautaire. Toutefois, il nous appartient de vous le présenter au niveau de chacune des communes. Ce pacte de gouvernance reprend l'ancien pacte de gouvernance sur la période 2016-2020. Les principes de gouvernance sont explicités. Pour rappel, SQY entend rester une intercommunalité forte grâce à des communes fortes. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de principes sont retenus en pleine association avec les communes selon lesquels une subsidiarité est nécessaire. Il faut une intercommunalité d'innovation. Pour rappel, les produits fiscaux au niveau de Saint-Quentin-en-Yvelines ont à 80 % pour origine les entreprises. En effet, notre territoire est vraiment un territoire d'entreprises. Pour précision, le conseil communautaire, avec 76 délégués, est l'une des instances de cette entité intercommunale. Cette intercommunalité fonctionne également avec un bureau communautaire et une conférence des maires. Le principe des commissions est rappelé. Il est possible d'inviter des membres communautaires non élus à certaines commissions. Pour rappel également, l'objectif d'une intercommunalité est d'essayer d'optimiser les compétences en articulant le savoir-faire présent au sein de l'intercommunalité elle-même. Néanmoins, les communes doivent garder une certaine réactivité. C'est la raison pour laquelle l'intercommunalité doit également révéler une subsidiarité au niveau de chacune des communes et déléguer éventuellement des compétences normalement présentes dans l'intercommunalité au niveau de la commune. Pour prendre un exemple qui nous touche, l'entretien du parc de Diane est théoriquement du ressort de l'intercommunalité. Nous avons une convention avec Saint-Quentin-en-Yvelines, car nous estimons que cet entretien est plus réactif au niveau de la commune.

Le document est donc explicite sur les modalités de fonctionnement de cette intercommunalité. Il est sans modifications particulières par rapport à la période 2016-2020.

Monsieur HUE.

M. HUE.- Juste une petite intervention sur ce pacte de gouvernance. Comme vous le disiez à l'instant, il reprend le pacte de gouvernance précédent. Ce pacte de gouvernance de notre intercommunalité est très institutionnel avec la répartition et l'organisation politique, démocratique au sein de cette agglomération. Cependant, il manque, me semble-t-il, une partie importante dans ce pacte de gouvernance, c'est-à-dire la participation citoyenne ou en tout cas la participation des Saint-Quentinois à la gouvernance de cet organe. En effet, nous entendons de nombreux Clétiens ou autres habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines se sentir parfois éloignés de l'agglomération et de ses décisions. Au sein d'un tel pacte de

gouvernance, sur une agglomération telle que la nôtre, qui, comme vous le rappeliez tout à l'heure, est la deuxième plus forte d'un point de vue économique sur la région après la défense, il paraîtrait important que la notion de démocratie participative et avancée ainsi que la force d'innovation de ce point de vue là et non pas uniquement l'innovation sur le plan économique puissent être inscrites. J'aurais souhaité que nous puissions émettre, en tant que conseil municipal, force de proposition au sein de l'agglomération pour que ce pacte de gouvernance soit renforcé sur le plan de la citoyenneté ou en tout cas de l'intervention citoyenne ou en tout cas de la présence des citoyens dans cette gouvernance partagée. Merci.

M. LE MAIRE.- Sophie.

MME STUCKI.- Concernant les questions écologiques que je porte, j'ai plusieurs fois relayé des appels de Saint-Quentin-en-Yvelines auprès des citoyens pour qu'ils s'investissent dans différents comités. Il n'y a pas eu beaucoup de retours.

M. HUE.- Justement, l'idée est de montrer que des citoyens s'investissent dans l'organisation de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ils peuvent avoir une part reconnue au sein de l'agglomération, non pas au niveau de la gestion, puisque ce sont les élus qui à l'évidence gèrent la collectivité, mais qu'ils peuvent avoir un véritable impact au sein de la collectivité en matière de participation et d'accompagnement des projets des élus que nous sommes qui représentent l'agglomération. L'inscrire au sein d'un pacte de gouvernance afin de montrer l'importance des citoyens a aussi une valeur pédagogique. C'est une manière de dire aux citoyens, aux Clétiens comme aux habitants des dix autres communes, que chacun a sa part et peut intervenir ou en tout cas participer avec nous, les élus, à l'émergence d'une collectivité vertueuse d'un point de vue démocratique et de participation active.

M. LE MAIRE.- Je partage votre objectif, Monsieur HUE. La façon de fonctionner à Saint-Quentin-en-Yvelines est très vertueuse et très démocratique. En effet, comme vous n'êtes pas sans le savoir, certains vice-présidents sont issus aussi bien de la majorité que de la minorité. Dans les commissions, il y a des représentants aussi bien de la majorité que de la minorité. La présence de ces personnes va dans le sens de la démocratie que nous souhaitons tous. Comme je l'ai précisé tout à l'heure, il est possible, dans un cadre particulier, de faire venir des élus dans les commissions, bien qu'ils ne soient pas élus dans ces commissions. Un certain nombre d'organismes très importants, je pense notamment au CODESQY, ont fait appel à l'ensemble des citoyens ou au monde associatif de chacune des communes, justement pour faire partie de la remontée d'informations de la « base » dans Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous avons, je pense, un très bel outil dans Saint-Quentin-en-Yvelines, même si nous devons être très vigilants quant à la réactivité des communes par rapport aux demandes qui leur sont faites et aux délais de réalisation.

M. HUE.- Vous venez de le citer, je m'étonnais de ne pas voir le CODESQY inscrit dans ce pacte de gouvernance en matière d'accompagnement en tout cas.

M. LE MAIRE.- Il en fait partie. C'est la raison pour laquelle je l'ai cité. Pour le CODESQY, j'ai, par exemple, nommé, au titre de la commune, l'association « Les Clayes Villepreux en transition » qui justement fait remonter les souhaits des Clétiens.

M.COQUARD.- En complément, je remercie Monsieur HUE de nous permettre de partager toutes les actions démocratiques et participatives de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elles sont relayées régulièrement. Je pense à beaucoup d'entre elles. Nous allons donc en faire la publicité, ici, ce soir. Il y a d'abord l'outil PEPS. Il est important. En cas de souci d'éclairage ou de constat de non-fonctionnement relevant de Saint-Quentin-en-Yvelines, il est possible de participer très rapidement à l'aide de la plateforme afin de remonter le problème. Il est corrigé assez rapidement. L'écologie semble vous intéresser. Il est désormais possible de participer à différents organes. Je pense notamment à la gestion de déchets. Des actions très intéressantes ont été menées en matière de gestion des déchets avec un appel à candidatures des Clétiens. Ainsi, n'importe quel Clétien pouvait en faire partie.

MME STUCKI.- Il y a eu la consultation du PCAET.

M.COQUARD.- Exactement. Qu'est-ce que le PCAET, Sophie ?

MME STUCKI.- Il s'agit du Plan Climat Air Énergie Territorial.

M. HUE.- Monsieur COQUARD ne s'intéressant pas à l'écologie, il ne connaît pas l'acronyme.

M.COCQUARD.- Monsieur HUE.

MME STUCKI.- Non, il est gentil, il me laisse la parole de temps en temps.

M.COQUARD.- Je ne change pas ma page Facebook à chaque élection. Par contre, il faut, en effet le dire, la démocratie participative est importante.

M. HUE.- Attention, vous allez devenir malade.

M.COQUARD.- Pas du tout. Nous travaillons à des outils supplémentaires de démocratie participative dans le cadre de Smart Territoires. Nous aurons besoin, en effet, de la participation des habitants. Elle n'est pas facile à obtenir. Nous l'avons bien vu lors du conseil des comités de quartier, par exemple.

M. LE MAIRE.- En synthèse, tout n'est pas parfait, mais nous avons beaucoup de chance d'appartenir à une agglomération comme Saint-Quentin-en-Yvelines, avec toutes les compétences et toutes les ressources de cette intercommunalité. Par contre, à nous à être vigilants, quelquefois, quant à des réactions sur le terrain. Madame FREMONT.

Mme FREMONT.- Ce pacte de gouvernance est, certes, perfectible, mais il a l'avantage d'exister. Il formalise le fonctionnement. Ce n'est pas mal. Pour l'avoir lu avec attention, il existe, entre autres, un règlement des commissions, que nous demandons depuis quelque temps, selon lequel la convocation est adressée, avec l'ordre du jour, au moins trois jours francs avant la tenue de la réunion, un compte-rendu étant établi automatiquement. Pourrions-nous nous inspirer de ce pacte de gouvernance de Saint-Quentin-en-Yvelines pour le mettre en place au sein de la commune, et formaliser, en effet, tous ces fonctionnements pour lesquels, selon les commissions dans lesquelles nous sommes, nous avons des réponses et des fonctionnements différents ? En effet, il y a des comptes-rendus dans certaines commissions et pas dans d'autres. Il serait bien d'homogénéiser les règles, pourquoi pas, par un pacte de gouvernance communal.

M. LE MAIRE.- Je suis absolument favorable aux comptes-rendus dans toutes les commissions. C'est le cas pour la commission Finances RH que je présidais auparavant, dont Catherine a pris le relais. C'est, je pense, le cas dans les autres commissions. Encore faut-il assister aux commissions. Par contre, concernant l'ordre du jour, ce dernier est envoyé au niveau du conseil municipal. Il évoque bien les commissions concernées. C'est en tout cas ma façon de raisonner.

Mme FREMONT.- Nous recevons l'ordre du jour 24 ou 48 heures avant la tenue de la commission. Le fait d'y participer ou pas ne change rien au règlement de la commission. Dans certaines commissions, des comptes-rendus sont réalisés. D'autres n'en font pas. Profitons donc de ce pacte de gouvernance mis en place par Saint-Quentin-en-Yvelines. Il donne un cadre et un mode de fonctionnement identique pour toutes les commissions. Pourquoi ne pas l'appliquer à la ville des Clayes-sous-Bois ? Il n'y a aucune remarque négative de ma part. C'est positif pour essayer de faire avancer un peu les problématiques que nous rencontrons.

M. LE MAIRE.- Nous verrons comment nous améliorer sur ce sujet.

Mme BEAULIEU.- Pour bien travailler ensemble, il faut assister aux commissions. Votre venue serait, il est vrai, un grand progrès. De notre côté, nous progresserons dans les comptes-rendus.

Mme FREMONT.- Avec un ordre du jour, ce n'est pas mal non plus.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, je propose de mettre au vote.

Qui est contre ce pacte de gouvernance ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ? 33 voix

Merci pour cette unanimité.

* * *

M. LE MAIRE.-

L'ordre du jour de ce conseil municipal étant épuisé, je vais donner les réponses aux différentes demandes d'information sollicitées en introduction de ce conseil. Pour précision également, avant le conseil municipal prévu le 28 juin, un autre conseil municipal se tiendra le 26 mai, justement afin de voter les sommes allouées à la délibération portant sur le conseil départemental pour les commerçants. Il n'y a pas de souci à tenir un conseil municipal pour une bonne cause comme celle-ci.

Vous avez posé un certain nombre de questions.

Décision modificative 2021-029

M. LE MAIRE.- La question était relative à l'IME. Il s'agit, en effet, d'une action menée en partenariat avec l'IME. Selon les résultats de l'activité avec l'IME, nous serons également amenés à développer ce type d'activité avec d'autres partenariats, notamment (xxx 2.32.22) sur la ville des Clayes-sous-Bois.

Décision 2021-037

M. LE MAIRE.- Il s'agit des caméras de vidéoprotection en différents points de la ville. La question portait sur les différents tarifs. Il n'y a aucune augmentation entre 2019, 2020 et 2021. Nous verrons pour la période 2021-2022.

Décision modificative 2021-040

M. LE MAIRE.- Il s'agit des cessions des portes acquises pour le marché. Comme vous vous en souvenez, il a fallu les modifier, ces dernières n'étant pas des portes coupe-feu. Les portes initialement achetées ont été vendues.

Décision 2021-053

M. LE MAIRE.- Il s'agit du changement du bac à graisse installé en 2014. Le montant annoncé correspond au montant du devis.

Décision 2021-036

M. LE MAIRE.- Il faut, certes être prudent sur les écrans lumineux, mais il faut aussi laisser aux entreprises la possibilité de fonctionner. Sans économie, il n'y a rien. Nous serons vigilants, mais nous appliquerons les règles que nous avons votées dans le cadre du RLPI au niveau de Saint-Quentin-en-Yvelines. Les restrictions évoquées par Monsieur HUE s'appliqueront sur certaines zones. Un bon compromis est à trouver.

Mme FREMONT.- Si vous le permettez, j'ai une ou deux questions concernant le marché. Tout d'abord, le bâtiment et le fonctionnement. Nous avons, en effet, beaucoup d'interrogations. Par rapport au bâtiment du nouveau marché, je souhaiterais savoir si toutes les prescriptions sont levées ou s'il reste encore des malfaçons.

M. LE MAIRE.- L'ensemble des réserves ne sont pas levées à ce jour.

Mme FREMONT.- D'accord. Parmi ces réserves, l'étanchéité, l'écoulement des pentes, etc., sont-ils inclus ?

M. COQUARD.- Tout ce qui a été relevé au moment de la réception du bâtiment fait partie des réserves.

Mme FREMONT.- D'accord. Entre autres, j'espère qu'il y a une réserve par rapport à l'étanchéité. En effet, lorsqu'il pleut, la pluie pénètre dans le marché. Tous les murs sont en train de s'abîmer. Je l'espère, les réserves seront levées rapidement. Sinon, des travaux de réfection seront à refaire sur ce bâtiment neuf.

M. LE MAIRE.- Dans ce cas, il ne s'agit pas de lever les réserves, mais de trouver une réparation.

Mme FREMONT.- Voilà. Par ailleurs, j'ai vu qu'il y avait des caméras à l'intérieur du marché. Sont-elles actives ?

M. LE MAIRE.- Des caméras à l'intérieur du marché ?

Mme FREMONT.- Oui.

M. COQUARD.- Il y a, en effet, des caméras aux croisements des allées.

M. LE MAIRE.- Elles sont actives. Je pensais aux caméras extérieures. À l'intérieur, il y a des caméras et des micros.

Mme FREMONT.- Des micros ?

M. LE MAIRE.- Il y a une sonorisation.

Mme FREMONT.- Concernant les câbles qui pendent. Il nous a été dit qu'ils étaient prévus justement pour la sonorisation.

M. LE MAIRE.- Pour moi, la sonorisation est installée.

Mme FREMONT.- La sonorisation a peut-être été installée lundi, mais dimanche, les câbles pendaient toujours. Normalement, ils sont pour la sonorisation, en effet.

M. LE MAIRE.- Nous prenons note de vos questions.

Mme FREMONT.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Si vous avez une liste de questions, vous pouvez nous la remettre et nous y répondrons.

Mme FREMONT.- Je vous enverrai un mail, Monsieur GUIGUEN. Il n'y a pas de problème. C'est un bâtiment neuf. Il serait un petit peu dommage d'être obligé de rajouter encore une certaine somme pour sa réparation.

M. LE MAIRE.- Je partage votre avis sur la nécessité d'avoir un marché opérationnel et de bonne qualité.

Mme FREMONT.- Concernant le fonctionnement, par rapport à la fiche de poste du placier, nous avons tout de même quelques interrogations sur ses obligations, les horaires auxquels il doit partir, son bureau. Tous les dimanches, lorsque nous allons au marché, nous éteignons les lampadaires extérieurs. Or, ces lampadaires s'éteignent depuis son bureau. Nous le savons, car quand il part, son bureau reste ouvert. D'ailleurs, il ne tient pas compte de la loi EVIN. En effet, je pense qu'il fume en permanence dans son bureau. Ce sont beaucoup d'interrogations. Nous nous interrogeons également sur sa façon de gérer les marchés et sur sa manière de communiquer avec les commerçants. Pourriez-vous nous transmettre sa fiche de poste ? Ce placier s'en va à 11h30 ou 12h00, alors que le marché n'est pas terminé. Je ne

comprends pas. Il y a peut-être une explication. Peut-être son contrat prévoit-il un départ à 10h30 ou 11h00.

M. LE MAIRE.- Vous faites de l'humour, Madame FREMONT.

Mme FREMONT.- Non, pas du tout. Je m'interroge. À 11h30, le placier n'est plus là. Son bureau est ouvert. Si un quelconque problème survient, voire un problème de sécurité, qui gère ? Peut-être les pompiers.

M. LE MAIRE.- Je vois où vous voulez en venir. Je comprends vos interrogations. Je n'aime pas répondre à moitié. J'aime bien la clarté. Je vous demande donc, s'il vous plaît, de me faire une liste de vos questions écrites. Vous aurez une réponse écrite à l'ensemble de vos questions.

Mme FREMONT.- Parfait. Par mail ?

M. LE MAIRE.- Par mail, si vous le souhaitez.

Mme FREMONT.- D'accord. Très bien. Ce sera fait.

M. LE MAIRE.- Par contre, j'aime bien les questions structurées.

Mme FREMONT.- Moi aussi. Ne vous inquiétez pas.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Mme FREMONT.- Il n'y a pas de problème.

M. LE MAIRE.- Rassurez-vous, si le placier fume dans son local, il n'a pas à fumer dans son local. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Mme FREMONT.- Je ne sais pas. Il ne ferme pas son bureau. Je vous invite à aller voir l'état de son bureau.

M. HUE.- Une dernière question, toujours sur le marché. Je m'étonne de ne pas avoir vu se mettre en place un système de régulation d'entrées au marché, comme c'était le cas lors des périodes précédentes dans le cadre des mesures sanitaires que nous devons respecter. Elles étaient réalisables dans l'ancien marché. L'épidémie étant bien plus galopante qu'il y a encore quelques semaines, je m'étonne de ne voir aucun dispositif de comptage ou de flux de circulation au sein de la halle. Or, il est important de respecter, comme l'ensemble des commerces, cette règle des 4 m² par personne sur de telles surfaces. J'aurais aimé savoir si la police municipale, qui était là précédemment pour veiller à ces bonnes dispositions, il y a six mois à un an, va être réquisitionnée ou en tout cas mise en place pour faire en sorte que ces règles soient bien maintenues afin d'éviter la création de clusters au sein de cette halle fermée.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas une halle fermée. Cette halle est considérée comme halle ouverte. Ainsi, la règle des 4 m², que vous citez, sauf erreur de ma part, ne s'applique pas. Je vais au marché le dimanche. Hormis le premier, voire le deuxième dimanche où je me suis fait, effet, la réflexion, alors qu'il y avait beaucoup de monde et une forte proximité, je constate à ce jour que tout le monde porte un masque. Il y a heureusement peu de récalcitrants. Les conditions de proximité me paraissent désormais tout à fait correctes. Certes, j'y vais entre 11h00 et 12h00. C'est la période où il y a le plus d'affluence.

Pour revenir aux remarques de Madame FREMONT sur le marché, nous pouvons tout même nous féliciter de la satisfaction de l'ensemble des commerçants quant à leur activité dans ce marché.

M. HUE.- Vous qualifiez cette halle de halle ouverte. La halle précédente était encore plus ouverte que celle-ci.

M. LE MAIRE.- Oui.

M. HUE.- Pour autant, un dispositif de comptage et de régulation de flux avait été mis en place. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, dans une halle bien plus fermée. Je suis tout de même assez surpris.

M. LE MAIRE.- Nous suivons les arrêtés préfectoraux.

M. HUE.- Je pense qu'il y a là un trou, pas seulement dans la toiture.

M. LE MAIRE.- Monsieur HUE, il n'y a pas de trou dans la toiture. Monsieur LEROUGE.

M. LEROUGE.- Juste avant la clôture du conseil, lors des derniers conseils municipaux, nous avons, je ne vais pas dire la joie, car ce n'en est pas une, mais nous honorions la mémoire des soldats. Depuis le 8 février dernier, deux marins et un légionnaire ont perdu la vie. Nous avons juste oublié de penser à eux.

M. LE MAIRE.- Non, Monsieur. Nous n'oublions pas. Avec le correspondant Défense, nous avons fait des recherches. Ces trois décès n'ont pas été, en effet, recensés. C'est dommage. Toutefois, le devoir de mémoire et de respect pour ces personnes n'est pas exclu.

M. LEROUGE.- Par qui n'ont-ils pas été recensés ?

M. LE MAIRE.- J'avais en tête qu'il y avait eu, malheureusement, des décès. J'ai fait une recherche dans le but de prévoir une minute de silence éventuellement au moment du conseil. Or, je n'ai pas retrouvé ces décès.

M. LEROUGE.- D'accord.

M. LE MAIRE.- Il ne s'agit donc pas d'un oubli.

M. LEROUGE.- Je ne vous incrimine pas. Il y a une rubrique nécrologique sur le site du ministère des Armées.

M. LE MAIRE.- Oui, mais je n'y vais plus. J'y suis allé pendant très longtemps, mais là, je n'y vais plus.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de terminer ce conseil et de vous donner rendez-vous pour le conseil prochain, à la fin du mois de mai. Bonne soirée. Merci.

* * * * *